

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels.

DEVIS**1 Section 01 74 00 – Nettoyage**

Ajouter la section suivante:

1.4.2.5 Une preuve de destruction thermique répondant aux exigences d'élimination recommandées par le fabricant de mousse doit être fournie.

2 Ajouter la Section 04 05 12 – Mortier et coulis pour maçonnerie**3 Ajouter la Section 04 22 00 – Maçonnerie d'éléments en béton****4 Ajouter la Section 07 11 00 – Hydrofuges bitumineux****5 Section 07 81 00 – Revêtements ignifuges mis en œuvre par projection**

.1 Point 3.3.2, supprimer le tableau suivant:

Élément ignifugé	Degré de résistance au feu (heures)	Norme ULC
Supports (poutres) de toiture	2 heures	ULC BXUVC.F816

.2 Remplacer le tableau de 3.3.2 par le tableau révisé comme suit:

Élément ignifugé	Degré de résistance au feu (heures)	Norme ULC
Terrasse et supports de toit	2 heures	ULC BXUVC.F816

6 Section 09 67 23 – Enduit de Plancher À L'époxy Rapporté et Hautement Résineux

.1 Supprimer la référence suivante:

1.1.2 – Section 03 35 10 Finition de planchers en béton.

.2 Ajouter le point suivant:

2.1.2.1: Sable de quartz silice: 50-80 grandeurs, type recommandé par le fabricant.

.3 Ajouter le point suivant:

3.2.5: Pour la zone identifiée comme ayant une surface texturée:

- .1 Appliquer apprêt, 2 couches de plancher époxy. Lors de l'application de la deuxième couche d'époxy, diffuser du sable de silice pour fournir une finition texturée. Après 24 heures, enlever l'excès de sable. Appliquer la couche de finition. Suivre les instructions du fabricant. ”

DEVIS (SUITE)

7 Section 09 91 23 – Peintures - Travaux Neufs Intérieurs:

Supprimer la section suivante:

3.6 – Matériels Électriques et Mécaniques

- .1 À moins d'autres indications, appliquer le produit de peinture sur la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques intérieurs apparents de façon que la couleur et le fini des surfaces peintes s'harmonisent à ceux des surfaces contiguës.
- .2 Autres zones non finies : laisser la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques apparents dans leur état d'origine, et retoucher seulement les égratignures et autres marques relevées sur les revêtements existants.
- .3 Retoucher les égratignures et les marques sur les revêtements appliqués en usine en utilisant le produit fourni par le fabricant du matériel.
- .4 Ne pas peindre les plaques signalétiques.
- .5 Ne pas peindre les têtes des extincteurs automatiques.
- .6 Peindre toute la tuyauterie du réseau de protection incendie.
- .7 Appliquer une peinture-émail rouge sur les interrupteurs du système d'alarme incendie et du système d'éclairage des issues de secours. .8 Paint natural gas piping.
- .8 Peindre en jaune toute la tuyauterie du réseau de gaz naturel.
- .9 Peindre les deux faces et les côtés des tableaux de branchement du matériel électrique et téléphonique avant leur installation. Laisser le matériel dans son état d'origine, à l'exception des retouches nécessaires le cas échéant, et peindre les conduits, les accessoires de montage et les autres éléments non finis.
- .10 Ne pas peindre les transformateurs et le matériel intérieur des sous-stations de distribution électrique.

Remplacer par le nouveau point 3.6 comme suit:

3.6 – Calendrier de peinture

1. Peindre des conduits mécaniques et électriques, tuyauterie, supports, conduits et autres équipements mécaniques et électriques selon les spécifications mécaniques et électriques.
2. Peindre toute les nouvelles portes et les cadres. Supposons 1 couleur pour les portes et une deuxième couleur pour les cadres.
3. Peindre tous les nouveaux panneaux de gypse. Supposons une couleur pour les plafonds et une autre pour les murs.
4. Peindre toutes les surfaces peignables existantes affectées par le travail pour qu'elles soient bonnes, y compris, sans s'y limiter:
 - a. Colonnes en béton où plates-formes métalliques, les escaliers enlevés.
 - b. Blocs de béton existants où plates-formes métalliques, les escaliers enlevés.
 - c. Éléments en acier modifiés dans l'espace du hangar.
 - d. Couleurs correspondant aux surfaces existantes ou adjacentes.
5. Ne pas peindre les nouveaux murs en béton.
6. Peindre un nouveau bloc de béton au niveau du remplissage de la porte pour qu'il corresponde aux murs adjacents.

DEVIS (SUITE)

8 Section 03 30 00 – Béton Coulé En Place

Supprimer la section suivante:

2.2 – Formules de Dosage

.1 Dosages du béton:

- .1 Le béton de masse volumique moyenne doit être préparé conformément à la norme CSA-A23.1; et d'un mélange ayant les qualités ci-après et ce, pour l'ensemble du béton à l'extérieur du bâtiment.
 - .1 Ciment :- Utiliser du ciment de type GU du qualificatif GUb.
 - .2 Résistance minimale à la compression à 28 jours : 35 MPa
 - .3 Grosseur nominale du gros granulat : 20 mm
 - .4 Teneur en air : de 5 à 8%
 - .5 Classe d'exposition : C-1
 - .6 Affaissement au moment et au point de décharge : de 75 mm.
- .2 Le béton de masse volumique moyenne doit être préparé conformément à la norme CSA-A23.1, et d'un mélange ayant les qualités ci-après et ce, pour l'ensemble du béton d'intérieur.
 - .1 Ciment :- Utiliser du ciment de type GU du qualificatif GUb.
 - .2 Résistance minimale à la compression à 28 jours : 30 MPa
 - .3 Grosseur nominale du gros granulat : 20 mm
 - .4 Affaissement au moment et au point de décharge : de 75 mm.
- .3 Il sera absolument interdit d'utiliser des additifs à concentration de chlorure de calcium.

Remplacer par la section suivante:

2.2 – Formules de Dosage

.1 Dosages du béton:

- .1 Le béton de masse volumique moyenne doit être préparé conformément à la norme CSA-A23.1; et d'un mélange ayant les qualités ci-après et ce, pour l'ensemble du béton à l'extérieur du bâtiment. .
 - .1 Ciment :- Utiliser du ciment de type GU du qualificatif GUb.
 - .2 Résistance minimale à la compression à 28 jours : 35 MPa
 - .3 Grosseur nominale du gros granulat : 20 mm
 - .4 Teneur en air : de 5 à 8%
 - .5 Classe d'exposition: C-1
 - .6 Affaissement au moment et au point de décharge : de 75 mm.
- .2 Le béton de masse volumique moyenne doit être préparé conformément à la norme CSA-A23.1, et d'un mélange ayant les qualités ci-après et ce, pour l'ensemble du béton d'intérieur.
 - .1 Ciment : Utiliser du ciment de type GU du qualificatif GUb.
 - .2 Résistance minimale à la compression à 28 jours: 25 MPa
 - .3 Grosseur nominale du gros granulat : 20 mm
 - .4 Classe d'exposition: F-2
 - .5 Teneur en air: 4-7%
 - .6 Affaissement au moment et au point de décharge: de 75 mm.

DEVIS (SUITE)

8 Section 03 30 00 – Béton Coulé En Place: (Suite)

Remplacer par la section suivante: (Suite)

2.2 – Formules de Dosage (Suite)

.1 Dosages du béton: (Suite)

- .3 Proportion de béton de densité normale conformément à la norme CSA-A23.1-14, pour donner les propriétés suivantes à la dalle extérieure sur sol et à tout le béton extérieur non structural tel que les bordures et les trottoirs.
 - .1 Ciment : Utiliser du ciment de type GU du qualificatif GUb.
 - .2 Résistance minimale à la compression à 28 jours: 32 MPa
 - .3 Grosseur nominale du gros granulat: 20mm
 - .4 Classe d'exposition: C-2
 - .5 Teneur en air: 5-8%
 - .6 Affaissement au moment et au point de décharge : de 75 mm
- .4 Proportion de béton de densité normale conformément à la norme CSA-A23.1-14, pour donner les propriétés suivantes pour tout le béton à utiliser dans les dalles de suspension sur les réparations de la catégorie.
 - .1 Ciment : Utiliser du ciment de type GU du qualificatif GUb.
 - .2 Résistance minimale à la compression à 28 jours: 35 MPa
 - .3 Grosseur nominale du gros granulat : 20mm
 - .4 Classe d'exposition: N
 - .5 Affaissement au moment et au point de décharge : de 75 mm
 - .6 Fournir un mélange à haute résistance précoce.
- .5 Proportion de béton de densité normale conformément à la norme CSA-A23.1-14, pour donner les propriétés suivantes pour tous les autres bétons, y compris les semelles et la dalle intérieure sur le sol et les murs au-dessus du sol pour l'addition horizontale.
 - .1 Ciment : Utiliser du ciment de type GU du qualificatif GUb.
 - .2 Résistance minimale à la compression à 28 jours: 25 MPa
 - .3 Grosseur nominale du gros granulat: 20mm
 - .4 Classe d'exposition: N
 - .5 Affaissement au moment et au point de décharge : de 75 mm
- .6 Il sera absolument interdit d'utiliser des additifs à concentration de chlorure de calcium.

9 Section 10 44 00 – Matériel de protection incendie

Supprimer la section suivante:

2.1 – Extincteurs à poudre polyvalente :

- .1 Extincteurs à poudre polyvalente, à pression permanente, rechargeables, munis d'un tuyau souple et d'un ajutage avec robinet d'arrêt, homologués ULC, pour feux des classes A, B et C.
 - .1 Format : 23 kg (50 livres)
 - .2 Raccords de boyau en laiton.
 - .3 Soupape de décharge, se devant d'être aménagée avec une rotule à manœuvre dynamique.

DEVIS (SUITE)

9 Section 10 44 00 – Matériel de protection incendie (Suite)

Supprimer la section suivante: (Suite)

2.1 – Extincteurs à poudre polyvalente : (Suite)

- .4 Soupape en laiton et de placage au chrome.
- .5 Cylindre ou barillet en acier massif.
- .6 Chariot autonome et assorti de roues en caoutchouc, avec support à boyau.
- .7 À l'état bilingue (en anglais et en français) et ce, compte tenu des énumérations pertinentes des UL/ULC.
- .8 Pictogramme d'instructions de grand format.
- .9 Le tout se devra d'être identifié et coté en vertu des exigences de la norme CAN/ULC-S508

Remplacer par:

2.1 – Extincteurs à CO₂ :

- .1 Extincteurs à CO₂, à pression permanente, rechargeables, munis d'un tuyau souple et d'un ajutage avec robinet d'arrêt, homologués ULC, pour feux des classes B et C.
 - .1 Format : 23 kg (50 livres)
 - .2 Raccords de boyau en laiton.
 - .3 Soupape de décharge, se devant d'être aménagée avec une rotule à manœuvre dynamique.
 - .4 Soupape en laiton et de placage au chrome.
 - .5 Cylindre ou barillet en acier massif.
 - .6 Chariot autonome et assorti de roues en caoutchouc, avec support à boyau.
 - .7 À l'état bilingue (en anglais et en français) et ce, compte tenu des énumérations pertinentes des UL/ULC.
 - .8 Pictogramme d'instructions de grand format. .
 - .9 Le tout se devra d'être identifié et coté en vertu des exigences de la norme CAN/ULC-10BC

DEVIS (SUITE)

10 Section 21 13 00.01 – Aircraft Hanger High-Expansion Foam Fire-Suppression Systems

Supprimer la section suivante:

2.5 – RÉSERVOIRS SOUPALES POUR LE SYSTÈME DE MOUSSE À VALEUR DE DILATATION ÉLEVÉE:

- .1 Pour répondre aux exigences de la norme NFPA (Incendie) 409, l'on se devra de prévoir des réservoirs souples principaux et de réserve. Par réservoirs ici, il faut entendre des vaisseaux ou des récipients cotés pour pouvoir accepter des pressions codées en conformité avec les exigences pertinentes de l'ASME; ces vaisseaux en acier se devront d'être orientés à l'horizontale et présenter une forme cylindrique. Il doit s'agir ici de vaisseaux souples, façonnés en forme de soufflets et approuvés par les UL; en outre, ils se devront de pouvoir répondre aux exigences de configuration de vaisseaux à pression interne. Les réservoirs devront être conçus en fonction d'une pression d'exploitation correspondant à 12,1 barres; en outre, ils se devront d'être éprouvés du point de vue hydrostatique sous une pression correspondant à 17,6 barres à tout le moins. L'intérieur des réservoirs devra être enduit d'un produit d'imperméabilisation époxydique et de forte résistance, pour ainsi lui offrir de la résistance additionnelle à la corrosion. Les réservoirs souples devront figurer aux listes de produits homologués des UL et (ou) être approuvés par la FM (« Factory Mutual ») et ce, compte tenu de leur exploitation en se servant du type de concentré et des ensembles de mise en proportion utilisés concurremment avec le présent système. ~~La capacité minimale des réservoirs souples devra correspondre à ce qui suit à tout le moins : 3 407 L.~~ Ici, les réservoirs se devront d'être en mesure de produire suffisamment de concentré de mousse en rapport avec la durée prescrite de production et ce, lorsque le système est assujéti à une décharge de la solution de mousse au taux de décharge total. Le réservoir souple devra être aménagé avec toutes les sorties et tous les supports nécessaires; par exemple, une installation à deux selles soudées dans le cas de réservoirs à l'horizontale; alternativement, à quatre pattes soudées dans le cas de réservoirs souples à la verticale. Par raccords connexes sur le réservoir souple, il faut inclure des tuyaux et des raccords en bronze, quatre soupapes à billes et en bronze, au moins 25 mm de concentré et des événements d'eau et des drains et ce, compte tenu de l'apport d'une plaque signalétique sécurisée, laquelle donnant le nom de la soupape et la position d'exploitation ainsi qu'un voyant indicateur en pvc transparent. Les réservoirs souples, les ensembles de mise en proportion et le concentré de mousse devront tous être les produits d'un seul fabricant.

DEVIS (SUITE)

10 Section 21 13 00.01 – Aircraft Hanger High-Expansion Foam Fire-Suppression Systems: (Suite)

Remplacer par:

2.5 – RÉSERVOIRS SOUPALES POUR LE SYSTÈME DE MOUSSE À VALEUR DE DILATATION ÉLEVÉE:

- .1 Pour répondre aux exigences de la norme NFPA (Incendie) 409, l'on se devra de prévoir des réservoirs souples principaux et de réserve. Par réservoirs ici, il faut entendre des vaisseaux ou des récipients cotés pour pouvoir accepter des pressions codées en conformité avec les exigences pertinentes de l'ASME; ces vaisseaux en acier se devront d'être orientés à l'horizontale et présenter une forme cylindrique. Il doit s'agir ici de vaisseaux souples, façonnés en forme de soufflets et approuvés par les UL; en outre, ils se devront de pouvoir répondre aux exigences de configuration de vaisseaux à pression interne. Les réservoirs devront être conçus en fonction d'une pression d'exploitation correspondant à 12,1 barres; en outre, ils se devront d'être éprouvés du point de vue hydrostatique sous une pression correspondant à 17,6 barres à tout le moins. L'intérieur des réservoirs devra être enduit d'un produit d'imperméabilisation époxydique et de forte résistance, pour ainsi lui offrir de la résistance additionnelle à la corrosion. Les réservoirs souples devront figurer aux listes de produits homologués des UL et (ou) être approuvés par la FM (« Factory Mutual ») et ce, compte tenu de leur exploitation en se servant du type de concentré et des ensembles de mise en proportion utilisés concurremment avec le présent système. **Reportez-vous aux horaires pour les tailles de réservoir.** Ici, les réservoirs se devront d'être en mesure de produire suffisamment de concentré de mousse en rapport avec la durée prescrite de production et ce, lorsque le système est assujéti à une décharge de la solution de mousse au taux de décharge total. Le réservoir souple devra être aménagé avec toutes les sorties et tous les supports nécessaires; par exemple, une installation à deux selles soudées dans le cas de réservoirs à l'horizontale; alternativement, à quatre pattes soudées dans le cas de réservoirs souples à la verticale. Par raccords connexes sur le réservoir souple, il faut inclure des tuyaux et des raccords en bronze, quatre soupapes à billes et en bronze, au moins 25 mm de concentré et des événements d'eau et des drains et ce, compte tenu de l'apport d'une plaque signalétique sécurisée, laquelle donnant le nom de la soupape et la position d'exploitation ainsi qu'un voyant indicateur en pvc transparent. Les réservoirs souples, les ensembles de mise en proportion et le concentré de mousse devront tous être les produits d'un seul fabricant.

11 Section 21 13 13 – Wet Pipe Sprinkler Systems

- .1 Supprimer les points suivants:

3.6.8.1.2

Recouvrir les appareils de robinetterie et les accessoires d'une (1) couche de peinture-émail aux résines alkydes de couleur rouge d'une épaisseur de feuil sec d'au moins 1.0 mil.

DEVIS (SUITE)

11 Section 21 13 13 – Wet Pipe Sprinkler Systems (Suite)

- .1 Supprimer les points suivants: (Suite)

3.6.8.2.1

Recouvrir d'une (1) couche de peinture-émail aux résines alkydes de couleur rouge, d'une épaisseur de feuil sec de 1.0 mil la tuyauterie revêtue d'un primaire située dans les saignées, les locaux d'installations mécaniques et des espaces ou des locaux où les murs et le plafond ne sont pas peints ou ne comportent pas de revêtement de finition.

- .2 Remplacer par:

3.6.8.1.2

Recouvrir les appareils de robinetterie et les accessoires d'une (1) couche de peinture-émail aux résines alkydes de couleur **noire** d'une épaisseur de feuil sec d'au moins 1.0 mil.

3.6.8.2.1

Recouvrir d'une (1) couche de peinture-émail aux résines alkydes de couleur **noire**, d'une épaisseur de feuil sec de 1.0 mil la tuyauterie revêtue d'un primaire située dans les saignées, les locaux d'installations mécaniques et des espaces ou des locaux où les murs et le plafond ne sont pas peints ou ne comportent pas de revêtement de finition.

12 Section 22 13 16.13 – Tuyauterie D'évacuation D'eaux Usées et de Ventilation

- .1 Ajouter la section suivante:

3.1.2: Tous les tuyaux sanitaires sous la dalle et les tuyaux sanitaires pompés, à l'exception des tuyaux d'effluents en béton, doivent être en fonte de classe 40.

DESSINS

1 Croquis de référence joint ADD-M1-SK1

1. Fournir une plate-forme extérieure de remplacement de mazout à la nouvelle station de remplissage à l'extérieur de la salle principale des pompes à incendie. Reportez-vous au croquis ADD-M1-SK1 ci-joint pour plus de détails.

2 Dessins de référence joint S102

1. La section A-A/S102 à été révisée, reportez-vous aux zones nuageuses sur S102 pour plus d'informations.
2. Les étiquettes de renforcement⁶ des barres d'armature indiquées ont été révisées en B1.
3. Les barres d'armature indiquées doivent être sans dimension, et elles sont espacées de 500 o/c avec un recouvrement de 600 mm à chaque extrémité.
4. Les barres doivent alterner la longueur à 250 o/c, espacement effectif de 250 o/c.
5. Section A-A/S102 a été révisée.

DESSINS (SUITE)

3 Dessins de référence joint S103

1. La résistance du béton pour les semelles et les murs a été ajoutée au dessin S103.

4 Dessins de référence joint S301

1. Un nouveau détail de plan et une nouvelle section ont été ajoutés au dessin S301.

5 Dessins de référence joint A-001:

- .1 Ajouter un troisième élément à la légende du dessin pour le sol époxy, zone texturée comme indiqué.
- .2 Ajouter une trappe à la zone dans le quadrant sud-ouest du hangar pour la zone texturée comme indiqué.

6 Dessins de référence joint A-004:

- .1 Supprimer la note 2 – Marqueur de référence sur le plan où il est indiqué aux seuils de porte. Les notes 1 et note 2 seulement pour être référencé aux zones ombrées délimitées par les lignes en pointillés pour la coupe de dalle pour installer des drains ou des tuyaux de drainage.

7 Dessins de référence joint A-009:

- .1 Réviser la note générale #1 sur les dessins pour lire: "Coordonner le travail sur ce dessin avec les dessins structurels et mécaniques".

8 Dessins de référence joint A-011:

- .1 Section partielle du bâtiment 2/A.011: Ajouter l'ignifugation par pulvérisation à la face inférieure de la structure du toit, couvrant l'acier comme indiqué.
- .2 Détail de la section 6/A.011: Ajouter l'ignifugation par pulvérisation à la face inférieure de la structure du toit, couvrant l'acier comme indiqué.

9 Dessins de référence joint A-011A:

- .1 Réviser le type de toit R1 pour ajouter l'ignifugation par pulvérisation.
- .2 Détails des sections 3 à 5/A.001A: Ajouter l'ignifugation par pulvérisation à la face inférieure de la structure du toit, couvrant l'acier comme indiqué.

10 Dessins de référence joint A-12:

- .1 Détail 7/A.012:
 - i. Membrane anti-humidité s'arrête au bas de la semelle. Supprimer une partie de la membrane anti-humidité sous la semelle et la dalle.

ADDENDUM No. 10

Numéro du projet: R.038348.011

Page 10 of 10

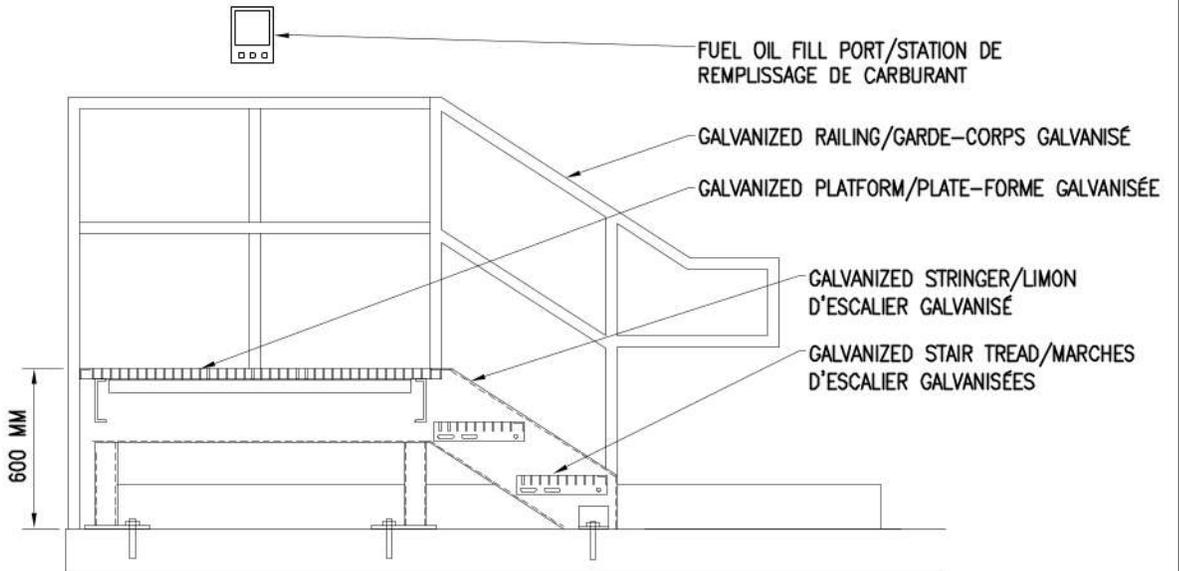
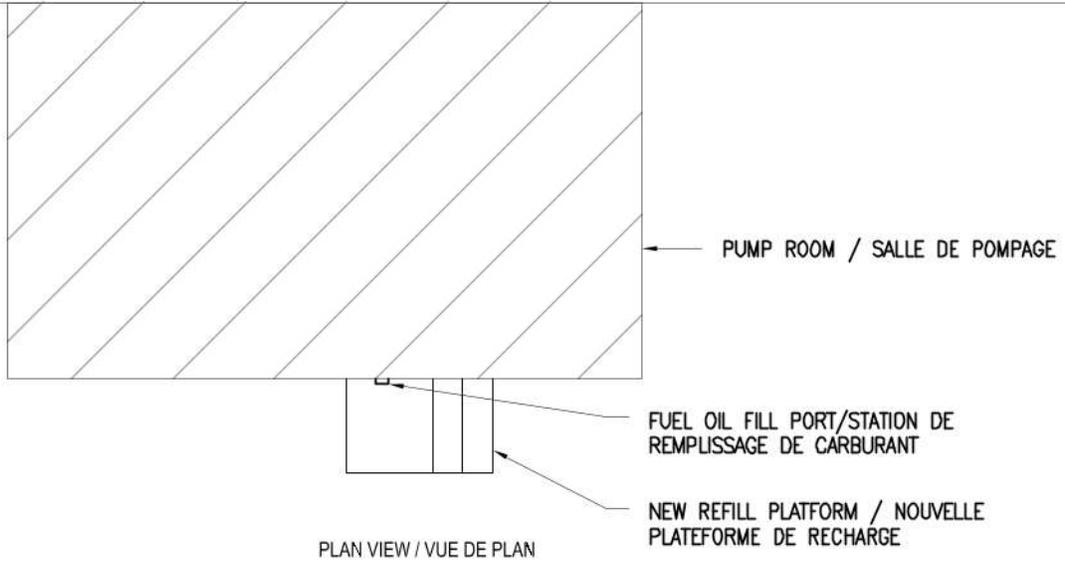
DESSINS (SUITE)

11 Dessins de référence joint A-14:

- .1 Supprimer la référence à la note 8 et à la note 8 du dessin. Le plafond n'est pas en béton, a appliqué l'ignifugation sur le tablier et la structure en acier et ne nécessite pas de peinture.

Pièce joints: Croquis ADD-M1-SK1, dessins S102, S103, S301, A-001, A-004, A-009, A-011, A-011A, A-12, et A-14.

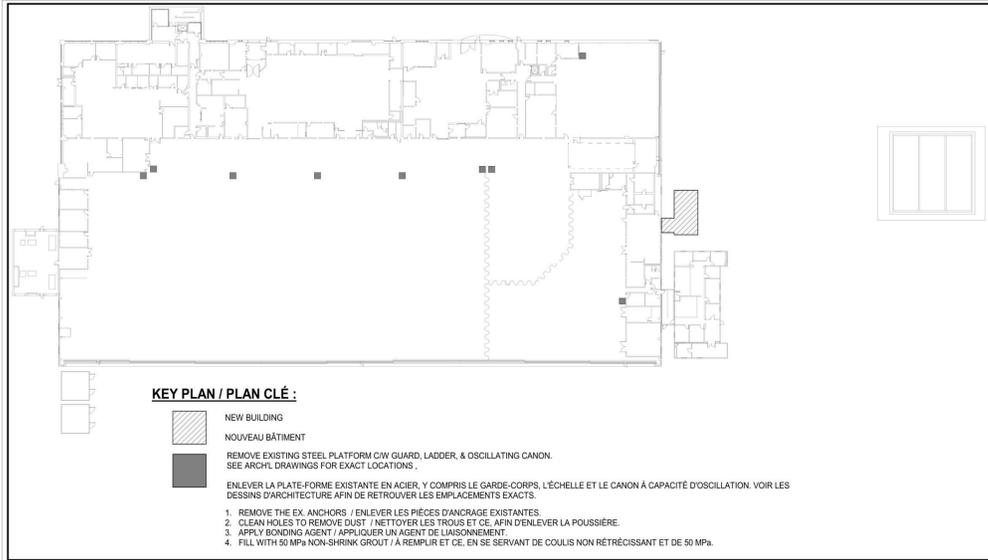
FIN DE L'ADDENDA N° 10



2
ADD-M1-SK1

NEW REFILL PLATFORM / NOUVELLE PLATEFORME DE RECHARGE

	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	designed by: MP/RL conçu par:	date:
	HANGAR T-58 - 200 COMET PRIVATE, OTTAWA, ON. FIRE SUPPRESSION SYSTEM / SYSTÈME DE SUPPRESSION D'INCENDIE	Drawing title: NEW REFILL PLATFORM / NOUVELLE PLATEFORME DE RECHARGE scale: N.T.S. échelle:	Titre du dessin:	drawn by: MP/LS dessiné par:
	date: 2021-MAR-10	revisions:	project no.: 2016-622 no. du projet:	dwg no.: ADD-M1-SK1 dessin no.:



FOOTING SCHEDULE / NOMENCLATURE DES EMPATTEMENTS

MARK / MARQUE	SIZE / GROSSEUR	REINFG / ARMATURES
WF1	1000 x 250 DP	4-15M B CONT.

NOTES:

- SEE GENERAL NOTES ALSO. VOIR AUSSI LES NOTES GÉNÉRALES.
- ALL FOOTINGS TO BE CENTERED UNDER PIERS, COLUMNS OR WALLS UNLESS NOTED. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, CENTRER TOUS LES EMPATTEMENTS OU TOUTES LES SEMELLES EN DESSOUS DES PIERS, DES COLONNES OU DES MURS.
- WALL FOOTINGS TO EXTEND BEYOND ENDS OF WALLS A DISTANCE EQUAL TO THE SIDE PROJECTIONS. LES EMPATTEMENTS MURAUX DEVONT SE PROLONGER AU DELÀ DES EXTRÉMITÉS DES MURS ET CE, EN FONCTION D'UNE DISTANCE ÉGALE À CE QUI CONSTITUE LA DISTANCE DES PROJECTIONS OU DES SAILLIES LATÉRALES.
- SEE PLANS FOR CONCRETE COMPRESSIVE STRENGTH. VOIR LES PLANS AFIN DE RETROUVER LES RÉSISTANCES COMPRESSIVES DU BÉTON.

BEAM BEARING PLATE SCHEDULE / NOMENCLATURE DES PLAQUES D'ASSISE DE POUTRES

MARK / MARQUE	SIZE / GROSSEUR	ANCHORS / PIÈCES D'ANCRAGE
BBP1	400 x 180 x 16 THK PLATE / PLAQUE DE 400 x 180 x 16 D'ÉPAISSEUR	2-19M x 400 LB. WELDABLE REBAR / BÂPRE D'ARMATURE SOUDABLE

NOTES:

- BEAMS SUPPORTED ON BEAM BEARING BASE PLATES TO EXTEND ONTO PLATE A MINIMUM 80% OF LENGTH OF PLATE, IN DIRECTION OF BEAM UNLESS NOTED OTHERWISE ON PLAN. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES DANS LE PLAN, LES POUTRES SUPPORTÉES SUR DES PLAQUES D'ASSISE À POUTRES DEVONT SE PROLONGER SUR LES PLAQUES ET CE, DANS UNE LONGUEUR CORRESPONDANT AU MOINS À 80% DE LA LONGUEUR DE LA PLAQUE ET CE, DANS LA DIRECTION DE LA POUTRE.
- ANCHORS ARE TO BE CENTERED ON PLATE & SPACED AT 200 mm TO ALIGN WITH CORE VOIDS IN BLOCK UNLESS OTHERWISE NOTED. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES PIÈCES D'ANCRAGE SE DEVONT ÊTRE CENTRÉES SUR LA PLAQUE ET ESPACÉES À 200 mm ENTRE AXES ET CE, AFIN D'ALIGNER LE TOUT AVEC LES VIDEOS DES NOYAUX DANS LES BLOCS.
- ENSURE BEAM BEARING PROCKETS IN MASONRY WALLS ARE GROUDED SOLID. S'ASSURER QUE SOIENT COMPLÈTEMENT REMPLIS DE COULIS LES POCHETTES D'APPUI DE POUTRES ET CE, DANS LES MURS DE MAÇONNERIE.
- ENSURE WALLS ARE GROUDED AT LEAST 3 COURSES BELOW BEAM BEARING PLATES. S'ASSURER QUE LES MURS SOIENT ARMÉS AVEC DU COULIS ET CE, AU MOINS DANS LES 3 FRANGES EN DESSOUS DES PLAQUES D'APPUI DE POUTRES.
- ALL BBP'S MUST BE CAST INTO THE CONCRETE ELEMENT IN WHICH THEY ALL BBP'S MUST BE CAST INTO THE CONCRETE ELEMENT IN WHICH THEY ARE LOCATED. NO DRILLING INTO PLACED CONCRETE WILL BE PERMITTED FOR MISSED OR MIS-LOCATED BBP'S. TOUTES LES PLAQUES D'APPUI DE POUTRES (BBP) SE DEVONT ÊTRE COULÉES À MEME L'ÉLÉMENT EN BÉTON DANS LEQUEL ELLES DOIVENT SE TROUVER. AUCUN FORAGE DANS LE BÉTON COULÉ NE SERA TOLÉRÉ ET CE, EN RAPPORT AVEC DES PLAQUES D'APPUI MANQUÉES OU MAL ORIENTÉES.

DESIGN LOADS / CHARGES ÉTABLIES

ROOF LOAD / CHARGE DE TOITURE

ROOFING & INSULATION / TOITURE ET ISOLANT	0.60 kPa
BOARD / PANNEAU	0.05
STEEL DECK / TABLIER EN ACIER	0.10
STRUCTURE / CHARPENTE	0.25
MECH/ELECT/L/MISC. / MEC. ET (OU) ELECT. ET (OU) DIVERS	0.60
TOTAL LOAD / CHARGE TOTALE	1.60 kPa

EXTERIOR SLAB ON GRADE - 25 MPa TYPE N INTERIOR

DALLE SUR SOL, À L'INTÉRIEUR - BÉTON DE COTE N, À RÉSISTANCE DE 25 MPa ET DE TYPE CONÇU POUR L'INTÉRIEUR

EXTERIOR SLAB ON GRADE - 32 MPa CLASS C2

DALLE SUR SOL, À L'EXTÉRIEUR - BÉTON DE CLASSIFICATION C2 ET À RÉSISTANCE DE 32 MPa.

PERIMETER FOUNDATION WALLS - 25 MPa TYPE F2

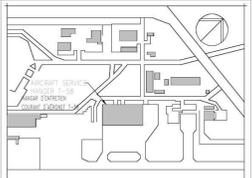
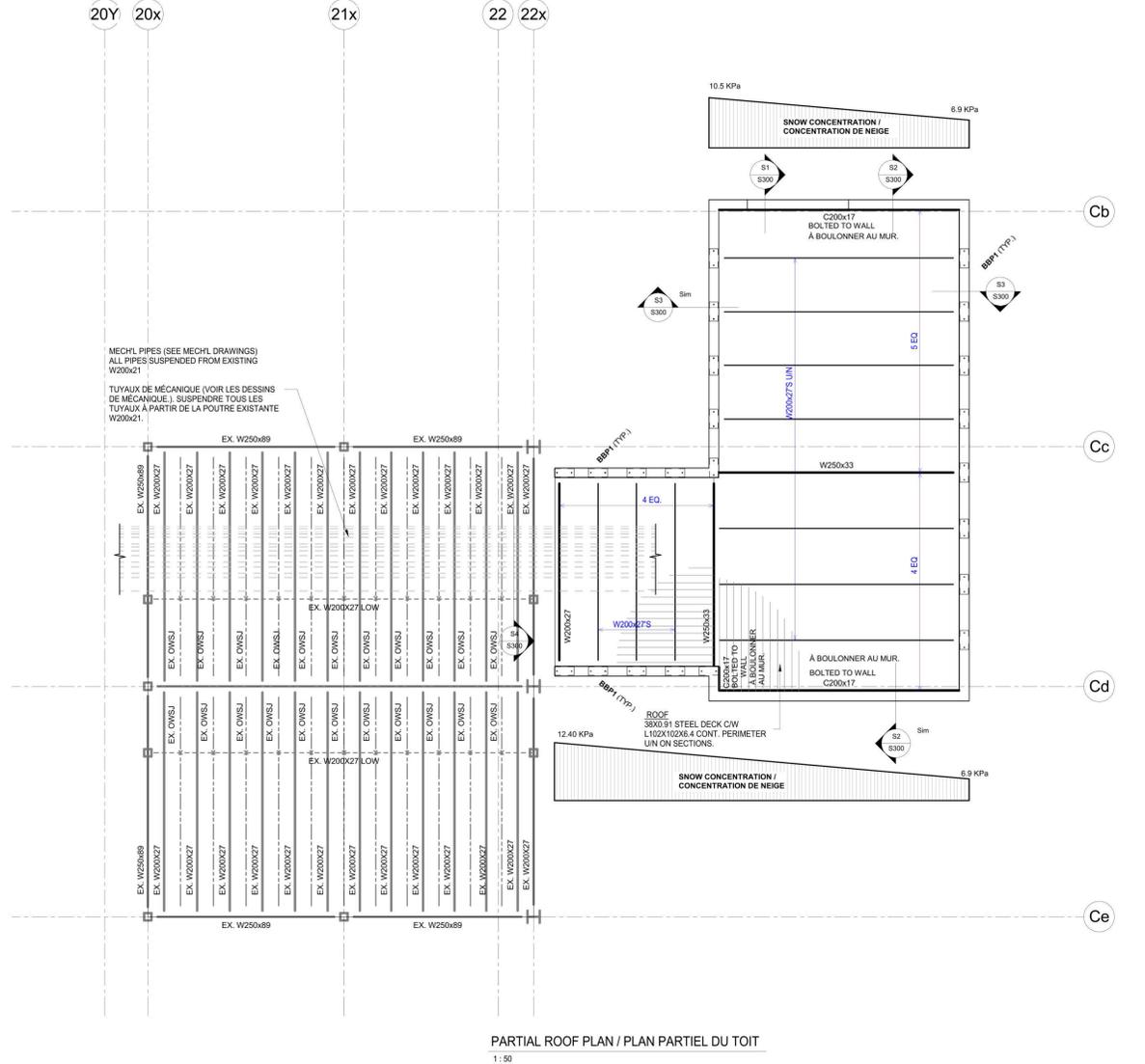
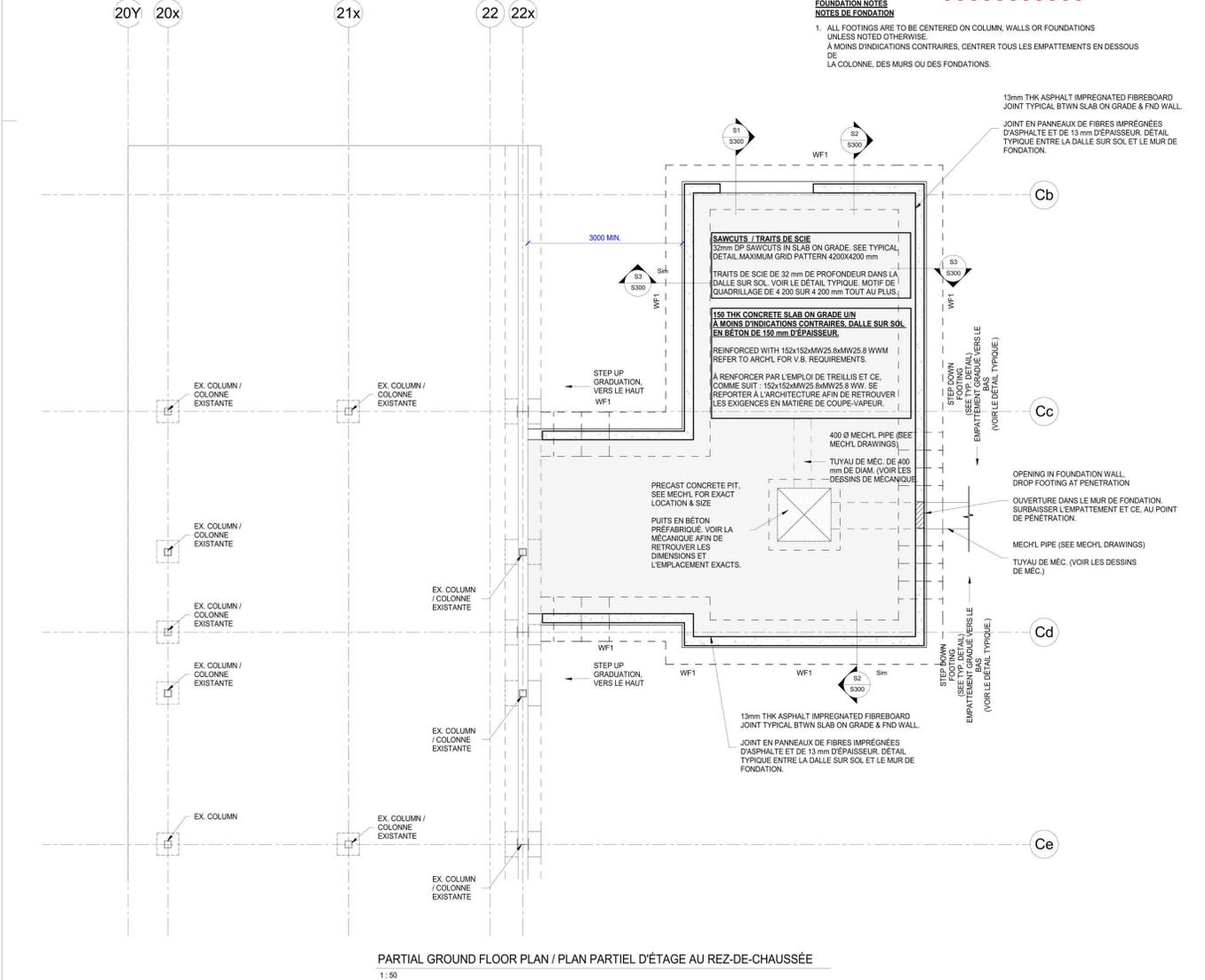
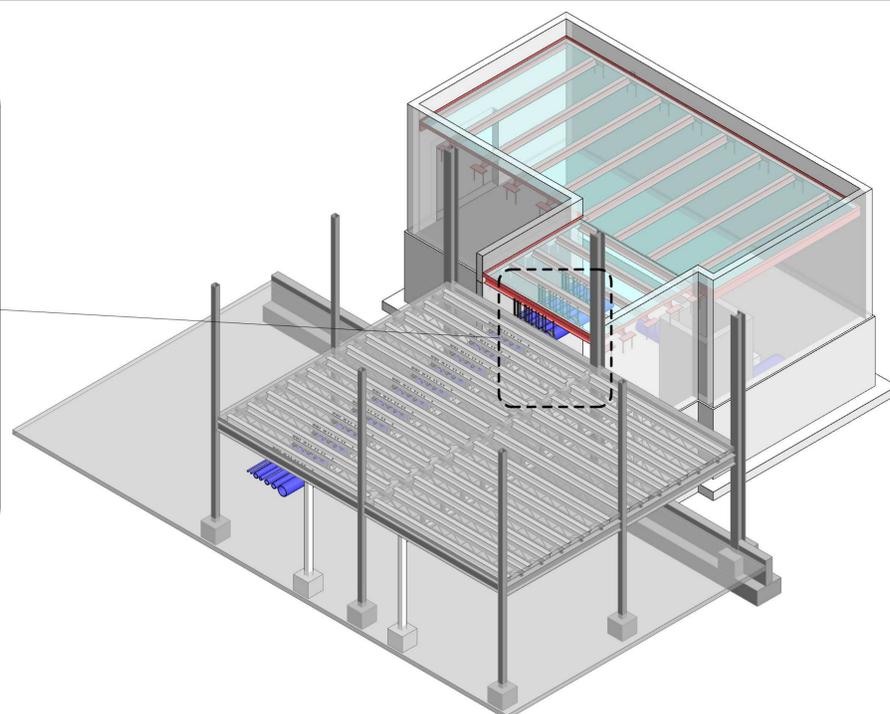
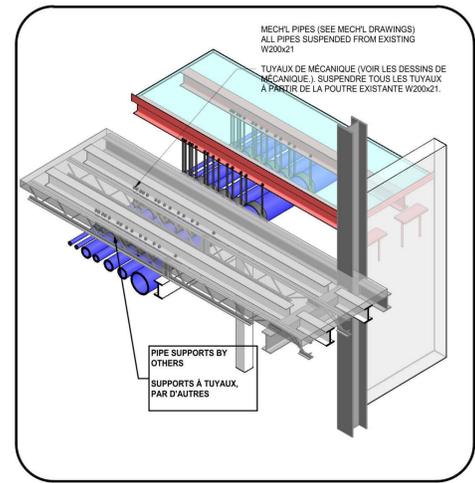
MURS PÉRIPHÉRIQUES DE FONDATION, DE TYPE F2 ET À RÉSISTANCE DE 25 MPa.

FOOTING & ABOVE-GRADE WALLS - 25 MPa TYPE N

EMPATTEMENT ET MURS - DE TYPE N À RÉSISTANCE DE 25 MPa.

FOUNDATION NOTES / NOTES DE FONDATION

- ALL FOOTINGS ARE TO BE CENTERED ON COLUMN, WALLS OR FOUNDATIONS UNLESS NOTED OTHERWISE. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, CENTRER TOUS LES EMPATTEMENTS EN DESSOUS DE LA COLONNE, DES MURS OU DES FONDATIONS.



PROFESSIONAL ENGINEER
2021-03-28
K. CLIFF
KAILIE DUNN
KAILIE DUNN
KAILIE DUNN

revision / révision	description / description	date
07	ISSUED FOR ADDENDUM 3	MAR. 26 th / 2021
06	ISSUED FOR TENDER	JAN 22 nd / 2021
05	ISSUED FOR TRANSLATION DOCUMENT, A TRADUIRE.	JULY 20 th / 2020
04	ISSUED FOR 100% REVIEW DOCUMENT A 100%, À RÉVISER.	JUNE 5 th / 2020
03	ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99%, À RÉVISER.	APR 30 / 2020
02	ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66%, À RÉVISER.	FEB 14 / 2020
01	ISSUED FOR 60% REVIEW DOCUMENT A 60%, À RÉVISER.	SEP 30 / 2019

project / projet
PWGSC#R.038348.001 HANGAR
N° DE PROJET DU HANGAR T-58 DE TPSCG : R.038348.001
200 COMET PRIVATE, OTTAWA, ONT.
FIRE SUPPRESSION SYSTEM
SYSTÈME DE SUPPRESSION D'INCENDIE

designed / dessiné	drawn / dessiné	revised / révisé	approved / approuvé
J. CLIFF 2021-01-19	A.M. 2021-01-19		

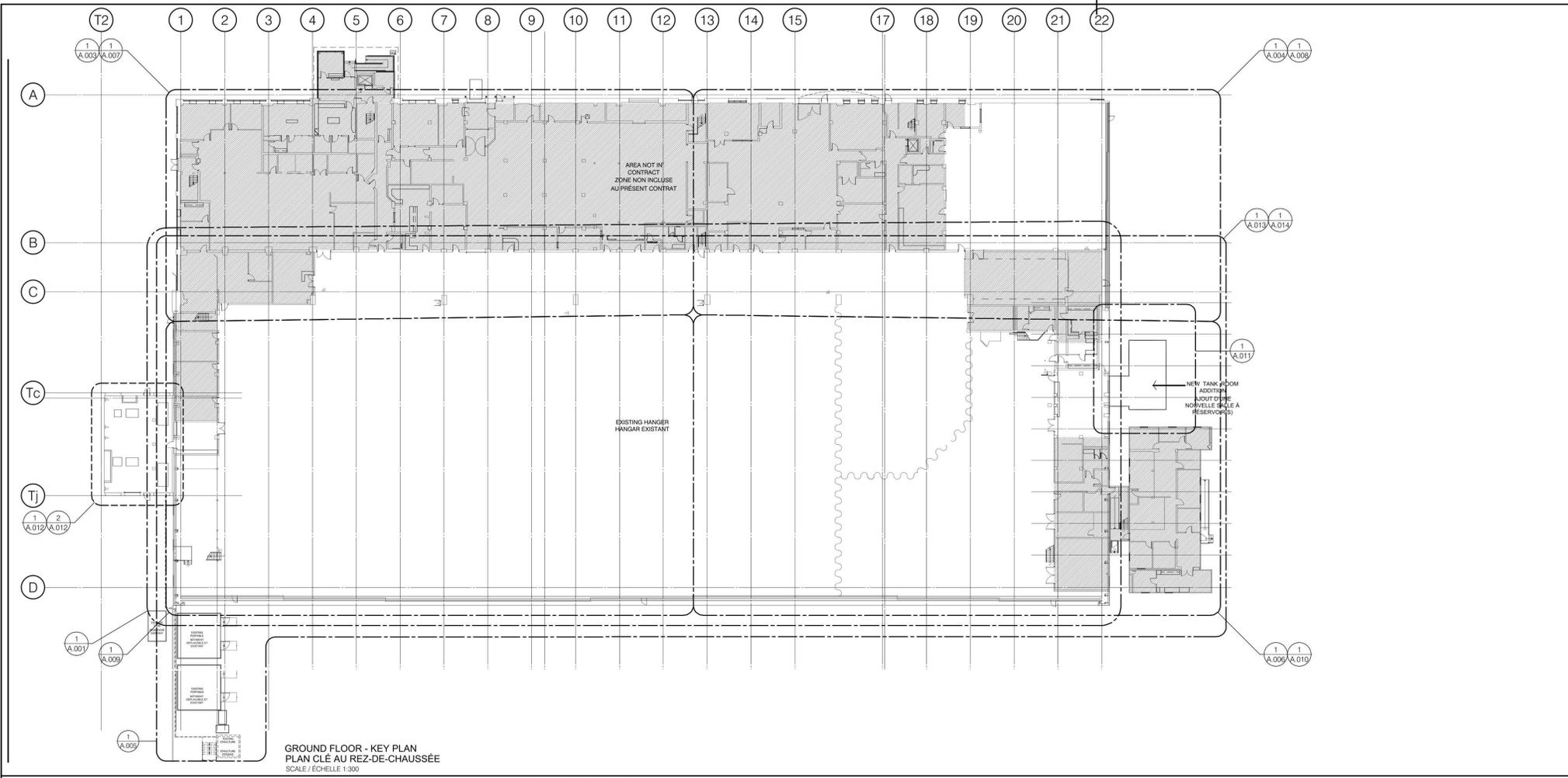
date / date
2021-01-19

sender / soumissionnaire
KAILIE DUNN

tender / Administrateur de projets TPC
KAILIE DUNN

project no. / no. du projet
R.038348.011

drawing no. / no. du dessin
S103



GROUND FLOOR - KEY PLAN
 PLAN CLÉ AU REZ-DE-CHAUSSEE
 SCALE / ÉCHELLE 1:300

LÉGENDE DU DESSIN / DRAWING LEGEND:

- ZONE DE LA SURFACE DE DALLE EXISTANTE EN BÉTON, À MODIFIER PAR L'EMPLOI DU SYSTÈME « SHOT-BLAST »: AREA OF EXISTING CONCRETE SLAB TO BE SURFACE MODIFIED - SHOT-BLAST.
- LA ZONE HACHURÉE INDIQUE LA ZONE DU BÂTIMENT NON INCLUSE AU CONTRAT: HATCH AREA INDICATES BUILDING AREA NOT IN CONTRACT.
- ZONE DE LA SURFACE DE DALLE EXISTANTE EN BÉTON, À MODIFIER PAR L'EMPLOI DU SYSTÈME « SHOT-BLAST » ET À TEXTURER: AREA OF EXISTING CONCRETE SLAB TO BE SURFACE MODIFIED - SHOT-BLAST AND TEXTURE SURFACED.

NOTES DU DESSIN / DRAWING NOTES:

- 1 ZONE DE LA DALLE EXISTANTE EN BÉTON, À MODIFIER PAR L'EMPLOI DU SYSTÈME « SHOT-BLAST »: AREA OF EXISTING CONCRETE SLAB TO BE SHOT-BLAST MODIFIED.
- 2 REMETTRE À NEUF LA DALLE EN BÉTON DE MONTAGE À FLEUR DU NIVEAU DE LA DALLE EXISTANTE ET CE, UNE FOIS LES TRAVAUX DE MODIFICATIONS PAR L'EMPLOI DU SYSTÈME « SHOT-BLAST » SONT TERMINÉS: RENSTATE CONCRETE SLAB FLUSH WITH EXISTING SLAB AFTER BEING SHOT-BLAST MODIFIED.

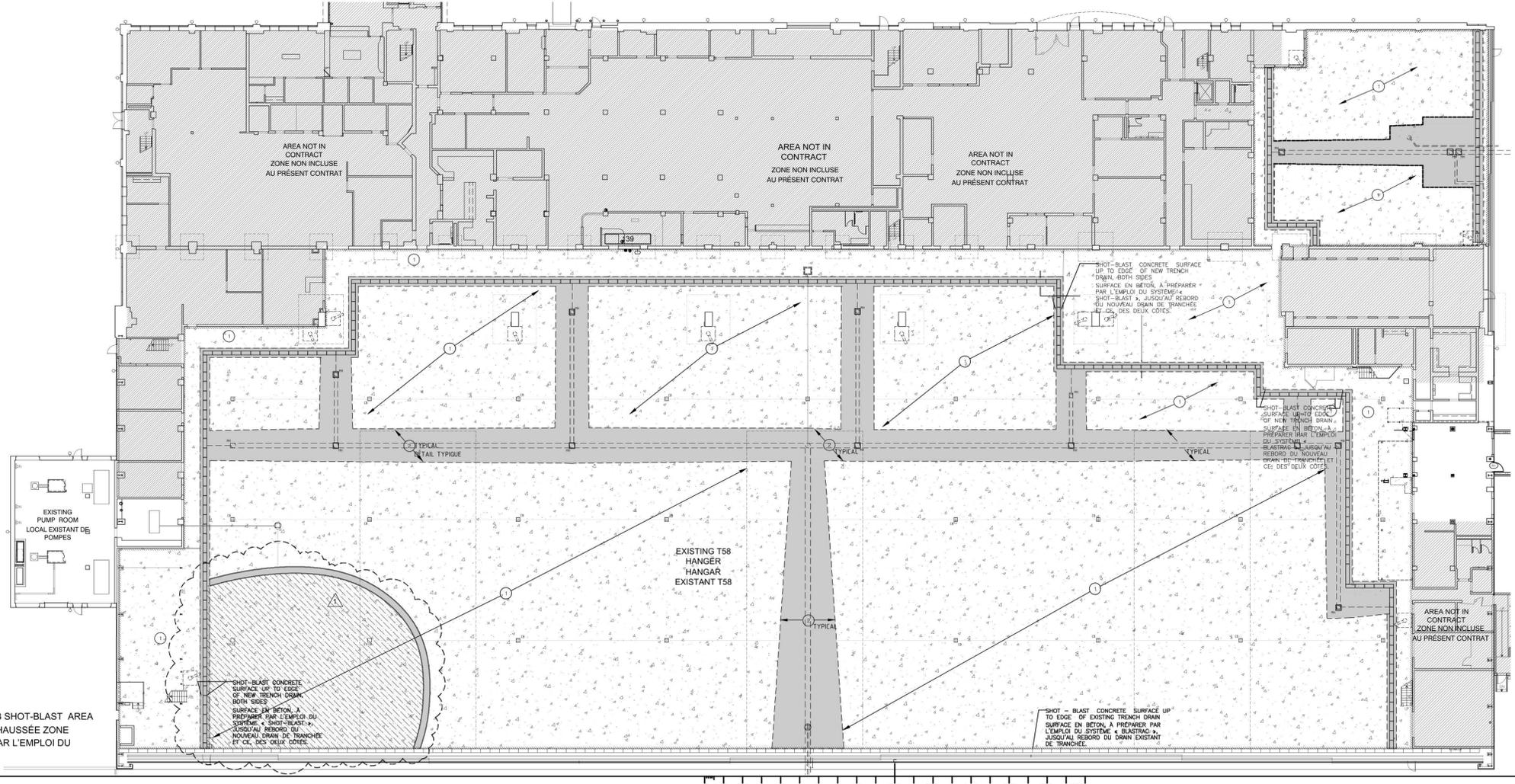
Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada

KEY PLAN PLAN CLÉ

project north le nord du projet

stamp

ARCHITECT'S PROFESSIONAL SEAL APPLIES ONLY TO ENGLISH LANGUAGE.



GROUND FLOOR PLAN - SLAB SHOT-BLAST AREA
 PLAN D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSEE ZONE DE LA DALLE À PRÉPARER PAR L'EMPLOI DU SYSTÈME « SHOT-BLAST »
 SCALE / ÉCHELLE 1:200

ARCHITECT'S PROFESSIONAL SEAL APPLIES ONLY TO ENGLISH LANGUAGE.

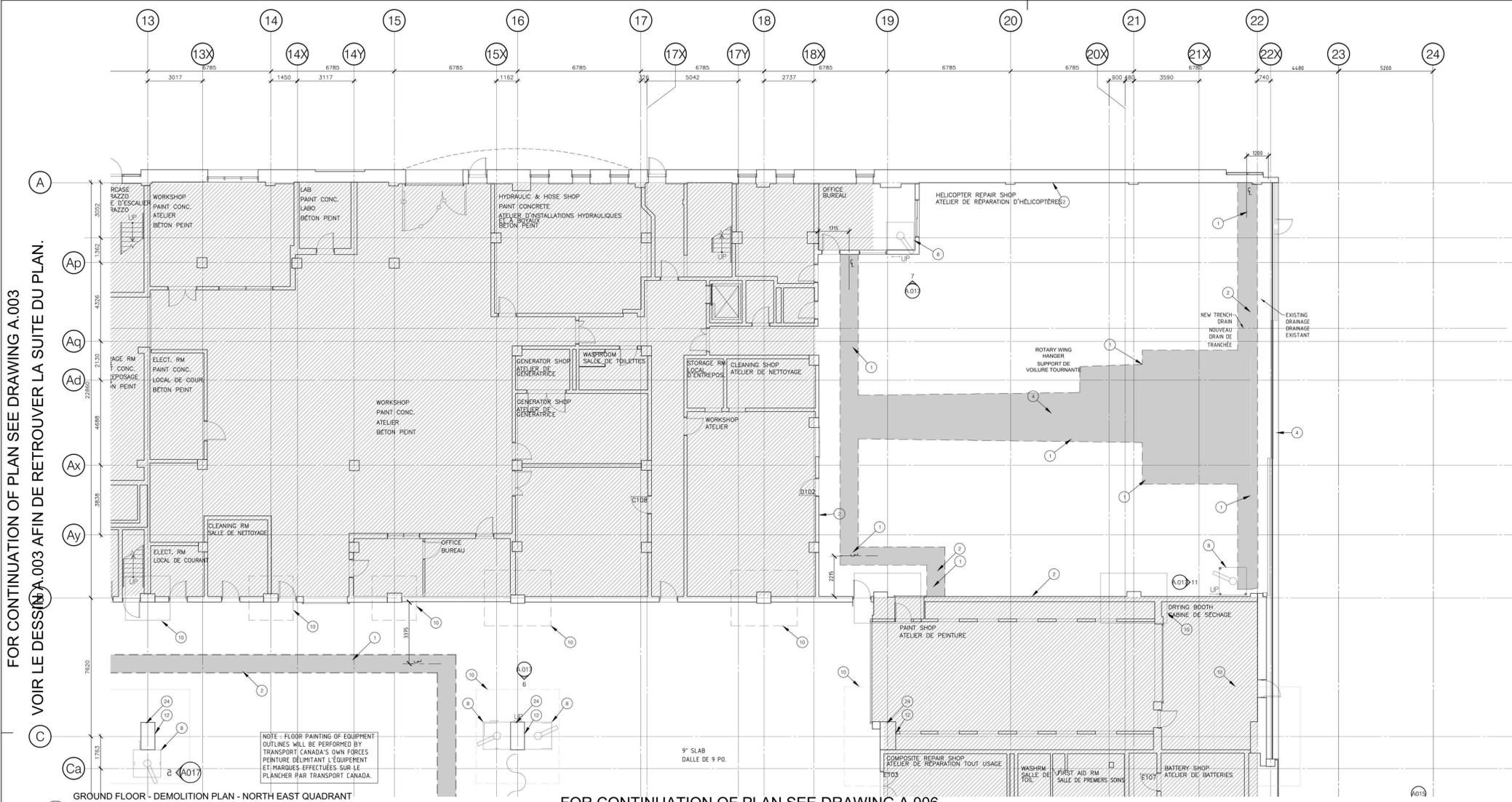
1	ISSUED FOR ADDENDUM # A-01 DOCUMENT A L'ADDENDA #A01	29 MAR 2021
08	ISSUED FOR PERMIT DOCUMENT A BÂTIMENT PERMIS	21 JAN 2021
07	ISSUED FOR TENDER DOCUMENT A APPEL D'OFFRES	21 JAN 2021
06	ISSUED FOR 100% REVIEW DOCUMENT A 100% À RÉVISER	5 JUNE 2020
05	ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99% À RÉVISER	30 APRIL 2020
04	ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66% À RÉVISER	14 FEB 2020
03	ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66% À RÉVISER	30 SEP 2019
02	ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99% À RÉVISER	16 FEB 2018
01	ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66% À RÉVISER	19 JAN 2018

revision / date

A detail no. n° du détail
 B location drawing no. n° de localisation
 C drawing no. n° du dessin

project HANGAR T-58
 200, PRIVÉ COMET PRIVATE, OTTAWA (ON)
 FIRE SUPPRESSION SYSTEM / SYSTÈME DE SUPPRESSION D'INCENDIE

designed GORDON KRIEG
 date 19 JANUARY 2018
 drawn STAFF
 date 19 JANUARY 2018
 revised
 date 08 JULY 2020
 approved
 date
 tender KALIE DUNN
 PWC Project Manager / Administrateur de projets TPC
 project no. R.03X348.011
 drawing no. A.001



FOR CONTINUATION OF PLAN SEE DRAWING A.003
VOIR LE DESSIN A.003 AFIN DE RETROUVER LA SUITE DU PLAN.

FOR CONTINUATION OF PLAN SEE DRAWING A.006
VOIR LE DESSIN A.006 AFIN DE RETROUVER LA SUITE DU PLAN.

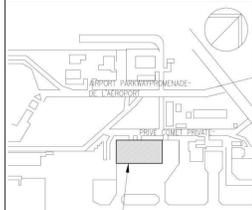
GROUND FLOOR - DEMOLITION PLAN - NORTH EAST QUADRANT
PLAN DES OUVRAGES DE DÉMOLITION AU REZ-DE-CHAUSSÉE - QUADRANT NORD-EST

LÉGENDE :	LEGEND:
NOTES DU DESSIN	DRAWING NOTE
NUMÉRO DE LA PORTE	DOOR NUMBER
TYPE DE MUR	WALL TYPE
LA ZONE HACHURÉE INDIQUE LA ZONE DU BÂTIMENT NON INCLUSE AU CONTRAT.	HATCH AREA INDICATES BUILDING AREA NOT IN CONTRACT.
LA ZONE HACHURÉE INDIQUE LA PARTIE DE LA DALLE À DÉMOLIR.	HATCH AREA INDICATES AREA OF SLAB TO BE DEMOLISHED.
LA ZONE HACHURÉE INDIQUE DE LA DALLE EXISTANTE DE 13 PO. D'ÉPAISSEUR.	HATCH AREA INDICATES AREA OF EXISTING 13" THICK SLAB.

NOTES GÉNÉRALES	GENERAL NOTES:
COORDONNER LES TRAVAUX DU PRÉSENT DESSIN AVEC LA STRUCTURE ET MÉCANIQUE DESIGN.	1. COORDINATE WORK ON THIS DRAWING WITH STRUCTURAL AND MECHANICAL DRAWINGS.
LORS DU RETRAIT D'ÉQUIPEMENT, RAPÉCER ET RÉPARER LES SURFACES CONCERNÉES, AU BESOIN.	2. WHERE REMOVALS OF EQUIPMENT OCCUR, PATCH AND REPAIR AFFECTED SURFACES AS REQUIRED.
COORDONNER L'EMPLACEMENT DES OUVERTURES DÉFINITIVES DANS LA DALLE AVEC L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE ET CE, AVANT LE COUPAGE DE LA DALLE DE PLANCHER.	3. COORDINATE FINAL SLAB OPENING LOCATIONS WITH MECHANICAL CONTRACTOR PRIOR TO CUTTING OF FLOOR SLAB.

NOTES DU DESSIN :	DRAWING NOTES:
COUPER LA DALLE ET EXCAVER POUR LES NOUVEAUX TUYAUX DE DRAINAGE. COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LES DESSINS DE MÉCANIQUE. SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE AFIN DE RETROUVER L'EMPLACEMENT DU NOUVEAU TUYAU DE DRAINAGE.	1. CUT SLAB & EXCAVATE FOR NEW DRAIN PIPES. COORDINATE WITH MECHANICAL DRAWINGS. REFER TO MECHANICAL DRAWINGS FOR LOCATION OF NEW DRAIN PIPE.
COUPER LA DALLE ET EXCAVER POUR LE NOUVEAU DRAIN DE TRANCHÉE. COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LES DESSINS DE MÉCANIQUE. SE REPORTER AU DESSIN A.007 AFIN DE RETROUVER L'EMPLACEMENT DU NOUVEAU DRAIN DE TRANCHÉE.	2. CUT SLAB & EXCAVATE FOR NEW TRENCH DRAIN. COORDINATE WITH MECH. DRAWINGS. REFER TO DRAWING A.007 FOR LOCATION OF NEW TRENCH DRAIN.
DRAIN EXISTANT DE TRANCHÉE, À CONSERVER.	3. EXISTING TRENCH DRAIN TO REMAIN.
PORTE EXISTANTE DE HANGAR, À CONSERVER TELLES QU'ELLES.	4. EXISTING HANGAR DOORS TO REMAIN AS IS.
POMPE EXISTANTE DE PUSAD, À RACCORDER À L'ALARME INCENDIE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.	5. EXISTING SUMP PUMP CONNECTED W/ FIRE ALARM. REFER TO MECHANICAL.
ENLEVER LES DRANS (VALALORS) DE PLANCHER, VOIR LA MÉCANIQUE.	6. FLOOR DRAINS TO BE REMOVED - SEE MECHANICAL.
CONSERVER LES BASSINS COLLECTEURS EXISTANTS, VOIR LA MÉCANIQUE.	7. EXISTING CATCH BASIN TO REMAIN - SEE MECHANICAL.
ENLEVER LA PLATE-FORME EXISTANTE EN ACIER, Y COMPRIS LE GARDE-CORPS, L'ESCALIER ET LE CANON OSCILLANT. VOIR LES ÉLEVATIONS DU DESSIN A.011. COORDONNER LES TRAVAUX SUR PLACE AVEC LA CHARPENTE.	8. REMOVE EXISTING STEEL PLATFORM C/W GUARD, STAIR & OSCILLATING CANON. SEE ELEVATIONS ON DRAWING A.011. COORDINATE ON SITE W/ STRUCTURAL.
COUPER ET ENLEVER LA PARTIE DE LA DALLE EXISTANTE, DESIGNÉE PAR LA ZONE HACHURÉE. REMETTRE À NEUF LA ZONE SURÉLEVÉE EN BÉTON.	9. CUT AND REMOVE PART OF EXISTING SLAB DESIGNATED BY HATCHED AREA AND REINSTATE CONCRETE RAISED AREA.
L'EMPATTEMENT DE LA DALLE DE COLONNE EXISTANTE EST INDICUÉE AU MOYEN D'UNE LIGNE POINTILLÉE.	10. EXISTING COLUMN PAD FOOTING BELOW SHOWN BY DASHED LINE.
ENLEVER L'INTERCEPTEUR D'HUILE EXISTANT. REMPLIR LE CREUX DE BÉTON. VOIR LA MÉCANIQUE.	11. EXISTING OIL INTERCEPTOR TO BE REMOVED. INFILL WITH CONCRETE - SEE MECH.
ENLEVER LA PORTE ET LE CADRE EXISTANTS. RAPÉCER ET OBTURER L'OUVERTURE EN SE SERVANT DE BLOCS DE BÉTON. RÉPARER ET REMETTRE À NEUF LA CLOISON APRÈS LES OPÉRATIONS D'ENLEVEMENT.	12. REMOVE EXIST. DOOR & FRAME. PATCH BLOCK IN OPENING WITH CONC. BLOCK. REPAIR & MAKE GOOD PARTITION FOLLOWING REMOVALS.

NOTES DU DESSIN :	DRAWING NOTES:
ENLEVER LA TUYAUTERIE EXISTANTE DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE ET À L'ÉLECTRICITÉ.	13. REMOVE EXISTING MECHANICAL AND ELECTRICAL PIPING - REFER TO MECHANICAL AND ELECTRICAL.
COUPER ET ENLEVER LA PARTIE DU PANNEAU MURAL ISOLÉ. VOIR LE DESSIN A.011.	14. CUT AND REMOVE AREA OF INSULATED WALL PANEL. SEE DRAWING A.011.
PRÉVOIR UN REPOSITIONNEMENT TEMPORAIRE DES SUPPORTS EN ACIER SUR LE PLANCHER DE LA MEZZANINE AFIN DE FACILITER LE CAROTTAGE. COORDONNER L'EMPLACEMENT DES BIENS DE TRANSPORTS CANADA AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.	15. ALLOW FOR TEMPORARY REPOSITIONING OF STORAGE RACKS ON MEZZANINE FLOOR TO ACCOMMODATE CORING. COORDINATE RELOCATION OF TRANSPORT CANADA'S PROPERTY WITH DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE.
CONSERVER LE BÂTIMENT DÉPLACABLE EXISTANT.	16. EXISTING PORTABLE BUILDING TO REMAIN.
MURS EXISTANTS DE RETENUE EN BÉTON.	17. EXISTING CONC. RETAINING WALLS.
RÉSERVOIRS EXISTANTS D'ENTREPOSAGE.	18. EXISTING STORAGE TANKS.
ENLEVER LA PLATE-FORME EXISTANTE D'ESSAIS EN ACIER, Y COMPRIS LE GARDE-CORPS, L'ESCALIER ET L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.	19. REMOVE EXISTING STEEL TESTING PLATFORM C/W GUARD, STAIR & MECH. EQUIPMENT. REFER TO MECH.
NOUVELLE TUYAUTERIE DE GICLAGE. SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.	20. NEW SPRINKLER PIPING - REFER TO MECH.
REMPLIR LE BASSIN COLLECTEUR EXISTANT. VOIR LE DÉTAIL S/A.018 ET SE REPORTER À LA MÉCANIQUE.	21. INFILL EXISTING CATCH BASIN - SEE DETAIL S / A.018 & (REFER TO MECHANICAL.)
BUREAUX EXISTANTS ET TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE, À DÉPLACER ET À RÉMONTER ET CE, SELON LES EXIGENCES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.	22. EXISTING DESKS AND MILLWORK - RELOCATE AND REINSTALL AS REQUIRED BY CONSTRUCTION.
LORSQU'ON ENLÈVE LE TUYAU AU NIVEAU DU MUR, PRÉVOIR UN RECROUVÈMENT MURAL EN MÉTAL, UN ISOLANT ET UN REVÊTEMENT NOUVEAUX, AINSI QU'UN PANEAU DE RAPÂCÉGE EN MÉTAL SUR LE REVÊTEMENT.	23. WHERE PIPE IS REMOVED AT WALL, PROVIDE NEW METAL WALL COVER, INSULATION, SHEATHING AND PROVIDE METAL PATCH PANEL ON SIDING.
COLONNE EXISTANTE.	24. EXISTING COLUMN.
ENLEVER LA FENÊTRE ET LA MOULURE EXISTANTES. OBTURER L'OUVERTURE.	25. REMOVE EXISTING WINDOW AND TRIM BLOCK IN OPENING.



KEY PLAN
PLAN CLÉ

project north le nord du projet

stamp

seou

ONTARIO ASSOCIATION OF ARCHITECTS

ARCHITECT'S PROFESSIONAL SEAL
APPLIES ONLY TO ENGLISH LANGUAGE.

ISSUED FOR ADDENDUM # A-01 DOCUMENT À L'ADDENDA #A01	28 MAR 2021
08 ISSUED FOR PERMIT DOCUMENT À BÂTIMENT PERMIS	21 JAN. 2021
07 ISSUED FOR TENDER DOCUMENT À APPEL D'OFFRES	21 JAN. 2021
06 ISSUED FOR 100% REVIEW DOCUMENT À 100% À RÉVISER	5 JUNE 2020
05 ISSUED FOR 90% REVIEW DOCUMENT À 90% À RÉVISER	30 APRIL 2020
04 ISSUED FOR 68% REVIEW DOCUMENT À 68% À RÉVISER	14 FEB 2020
03 ISSUED FOR 68% REVIEW DOCUMENT À 68% À RÉVISER	30 SEP 2019
02 ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT À 99% À RÉVISER	16 FEB 2018
01 ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT À 66% À RÉVISER	19 JAN 2018

revision	date
A detail no. n° du détail	A
B location drawing no. n° de localisation	B
C drawing no. n° du dessin	C

project
project

HANGER T-58
200, PRIVE COMET PRIVATE, OTTAWA (ON)
FIRE SUPPRESSION SYSTEM
SYSTÈME DE SUPPRESSION D'INCENDIE

drawing
dessin

DEMOLITION PLAN
NORTH EAST QUADRANT

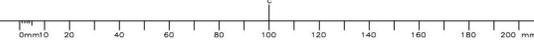
PLAN DES OUVRAGES DE DÉMOLITION - QUADRANT NORD-EST

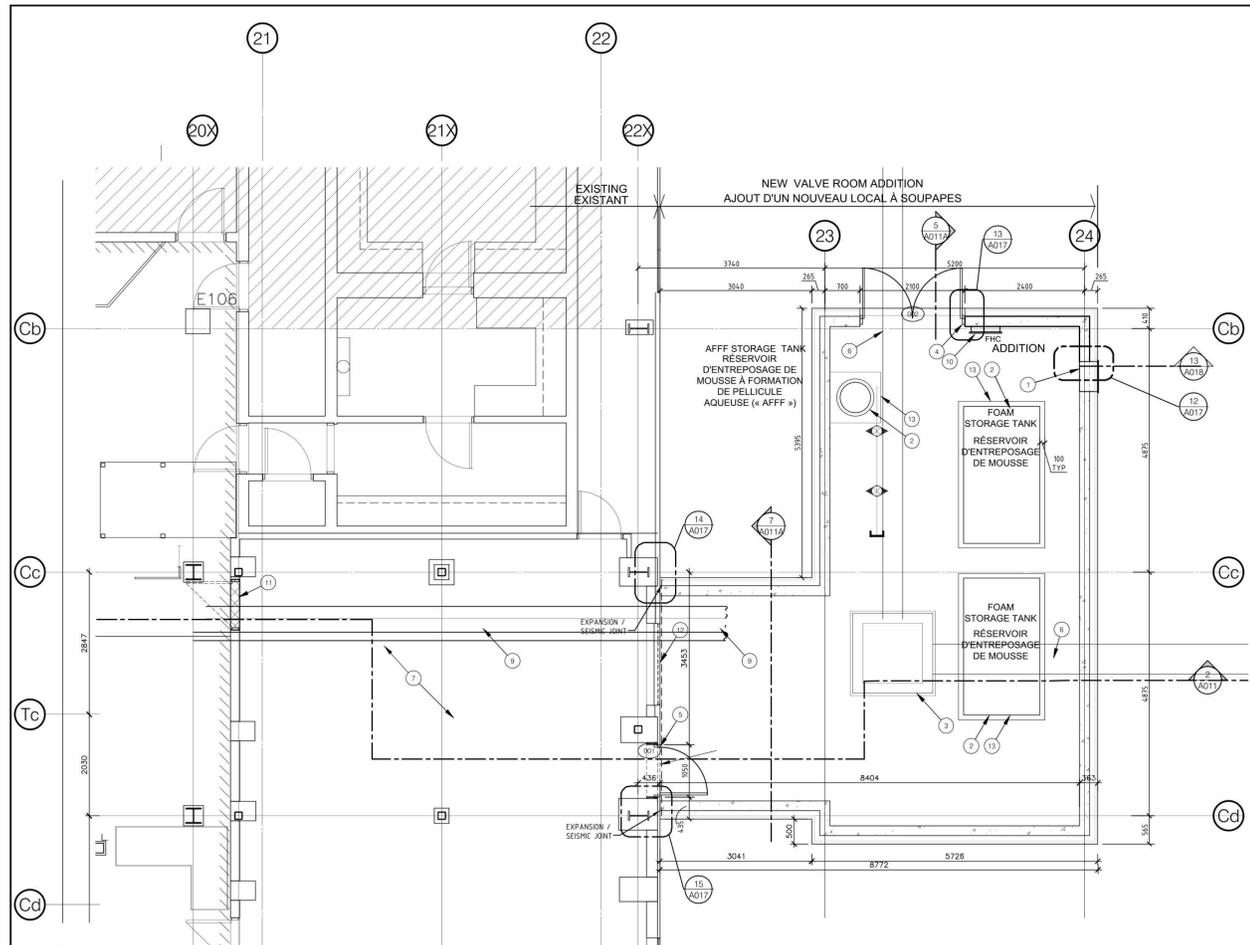
designed conçu	GORDON KRIEG
date	19 JANUARY 2018
drawn dessin	STAFF
date	19 JANUARY 2018
revised révisé	-
date	08 JULY 2020
approved approuvé	-
date	-
tender soumission	KAILIE DUNN
PWC Project Manager Administrateur de projets TPC	-
project no. n° du projet	-

drawing no.
n° du dessin

R.038348.011

A.004





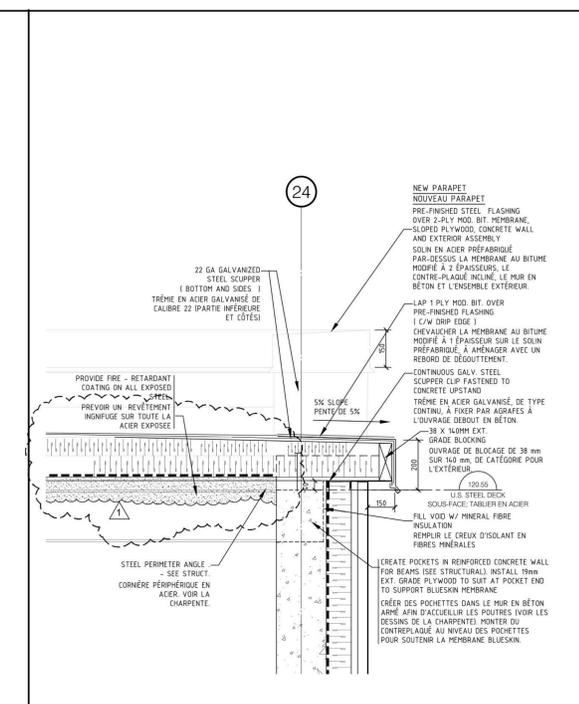
1 A.011 PARTIAL GROUND FLOOR PLAN / PLAN PARTIEL DÉTAGE, AU REZ-DE-CHAUSSEE
SCALE / ÉCHELLE 1:50

LÉGENDE :		LEGEND:	
CONSERVER LES MURS EXISTANTS	—	EXISTING WALLS TO REMAIN	—
ENLEVER LES MURS EXISTANTS	- - - -	EXISTING WALLS TO BE REMOVED	- - - -
NOUVEAUX MURS	—	NEW WALLS	—
NUMÉRO DU LOCAL	XXXX	ROOM NUMBER	XXXX
NOTE DU DESSIN	*	DRAWING NOTE	*
NUMÉRO DE PORTE	XXXX	DOOR NUMBER	XXXX
TYPE DE MUR	X	WALL TYPE	X
TYPE DE TOITURE	X	ROOF TYPE	X

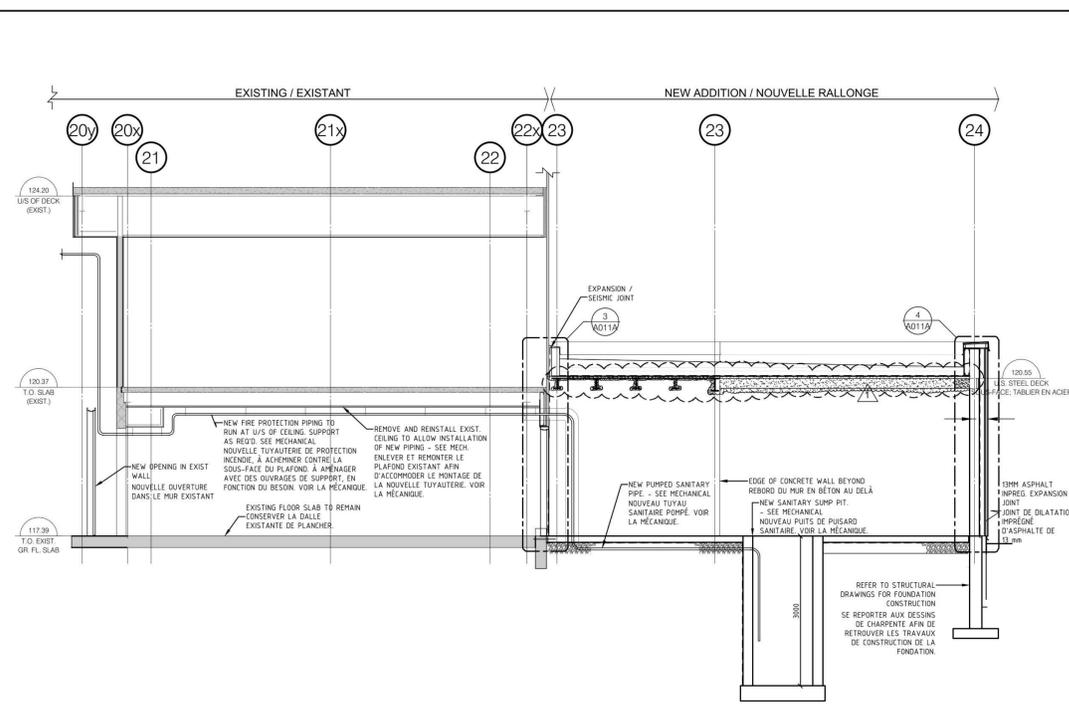
TYPES DE TOIT		ROOF TYPES	
ENSEMBLE DU TOIT DU LOCAL A SOUPAPES TOITURE AU BITUME MODIFIÉ A DEUX ÉPAGES SUR UN PANNEAU DE PROTECTION DE 6 mm SUR DE L'ISOLANT AU POLY, À INCLINER EN FONCTION D'UNE PENTE DE 2 P. 100 SUR DE L'ISOLANT AU POLY DE 100 mm SUR UN COUPE-VAPEUR SUR UN TABLEAU EN ACIER (VOIR LA CHARPENTE) DES POUTRES EN ACIER (VOIR LA CHARPENTE) PREVOIR UN REVÊTEMENT INOXYDÉ SUR TOUTE LA ACIER EXPOSÉE	R1	VALVE ROOM ROOF ASSEMBLY 2-PLY MOD BIT ROOFING ON 6mm PROTECTION BOARD ON 2% POLY ISO. SLOPED INSULATION ON 100mm POLY ISO INSULATION ON VAPOUR RETARDER ON 13mm GYPSUM SHEATHING ON 38mm STEEL DECK ON STEEL BEAMS (SEE STRUCTURAL) - FIRE RETARDANT (COATING ON ALL EXPOSED STEEL)	
ENSEMBLE DE MUR D'EXTÉRIEUR REVÊTEMENT EN MÉTAL DE 38 mm SUR DES SOLIVES DE 100 mm, À AMÉNAGER AVEC DE L'ISOLANT DE 75 mm DANS LES CREUX COUPE-AIR ET (OU) COUPE-VAPEUR À AUTO-ADHÉRENCE (BLUESKIN SA) SUR UN MUR EN BÉTON ARMÉ DE 200 mm (VOIR LA CHARPENTE)	W1	EXTERIOR WALL ASSEMBLY 38MM METAL SIDING ON 100MM GIRTS C/W 75MM CAVITY INSULATION SELF ADHERED AIR / VAPOUR BARRIER (BLUESKIN SA) ON 200MM REINFORCED CONCRETE WALL (SEE STRUCT)	
ENSEMBLE DE MUR D'EXTÉRIEUR, À COTE DE RÉSISTANCE AU FEU DE 2 HEURES REVÊTEMENT EN MÉTAL DE 38MM SUR DES SOLIVES DE 100 MM À AMÉNAGER AVEC DE L'ISOLANT DE FIBRES DE 75 mm COUPE-AIR/VAPEUR À AUTO-ADHÉRENCE (BLUESKIN SA) SUR UN MUR EN BÉTON ARMÉ DE 200 MM (VOIR LA CHARPENTE)	W2	EXTERIOR WALL ASSEMBLY - 2 HR. F.R.R. 38MM METAL SIDING ON 100MM GIRTS C/W 75MM MINERAL FIBRE INSULATION SELF ADHERED AIR / VAPOUR BARRIER (BLUESKIN SA) ON 200MM REINFORCED CONCRETE WALL (SEE STRUCT)	



7 A.011 LINK SECTION / COUPE DE CORRIDOR DE RACCORDEMENT
SCALE / ÉCHELLE 1:20



6 A.011 SECTION DETAIL - ROOF SCUPPER / DÉTAIL EN COUPE - TRÉMIE DE TOITURE
SCALE / ÉCHELLE 1:10



2 A.011 PARTIAL BUILDING SECTION @ EXISTING / ADDITION / COUPE PARTIELLE DU BÂTIMENT - BÂTIMENT EXISTANT ET (OU) RALLONGE
SCALE 1:50

Public Services and Procurement Canada / Services publics et Approvisionnement Canada

project north le nord du projet stamp sceau

ARCHITECT'S PROFESSIONAL SEAL APPLIES ONLY TO ENGLISH LANGUAGE.

revision	description	date
08	ISSUED FOR PERMIT DOCUMENT A BÂTIMENT PERMIS	21 JAN 2021
07	ISSUED FOR TENDER DOCUMENT A APPEL D'OFFRES	21 JAN 2021
06	ISSUED FOR 100% REVIEW DOCUMENT A 100% À RÉVISER	5 JUNE 2020
05	ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99% À RÉVISER	30 APRIL 2020
04	ISSUED FOR 86% REVIEW DOCUMENT A 86% À RÉVISER	14 FEB 2020
03	ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66% À RÉVISER	30 SEP 2019
02	ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99% À RÉVISER	16 FEB 2018
01	ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66% À RÉVISER	19 JAN 2018

project 200, PRIVÉ COMET PRIVATE, OTTAWA (ON) FIRE SUPPRESSION SYSTEM SYSTÈME DE SUPPRESSION D'INCENDIE

designed GORDON KRIEG conçu

date 19 JANUARY 2018

drawn STAFF dessiné

date 19 JANUARY 2018

revised 08 JULY 2020 révisé

approved KALIE DUNN approuvé

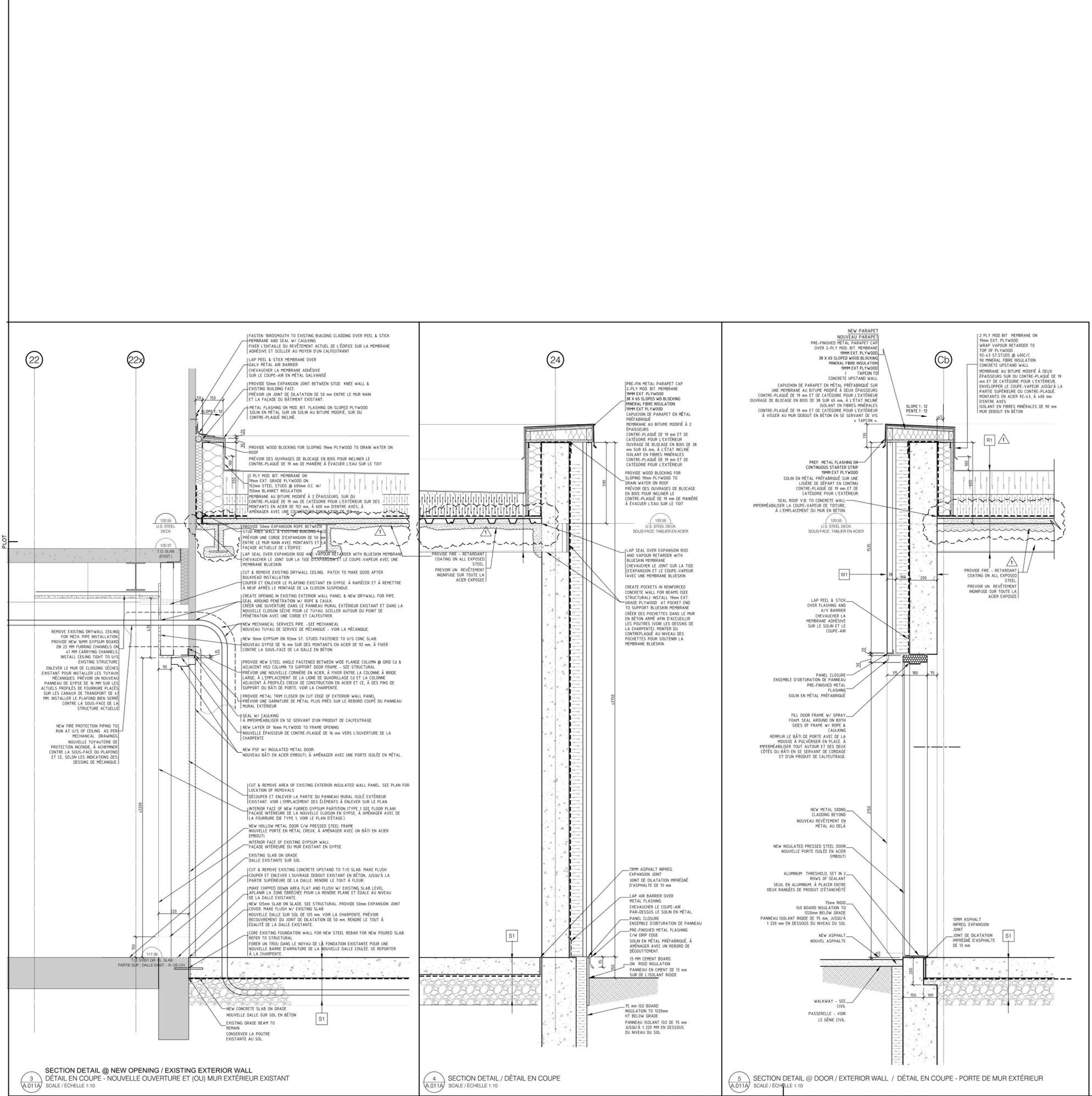
date

tender PWC Project Manager soumission

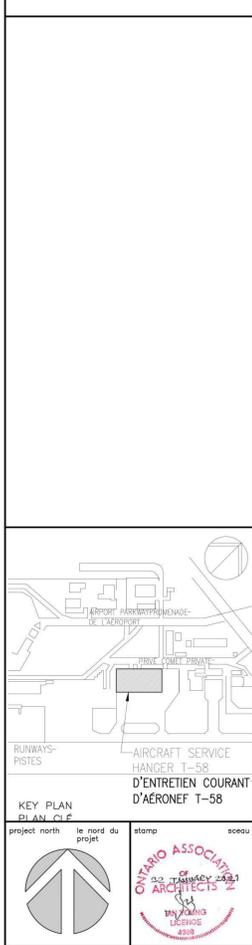
date

project no. R038348.011

drawing no. A.011



TYPES DE CLOISONS		PARTITION TYPES	
CLOISON EN GYPSE, À AMÉNAGER AVEC DE LA FOURRIÈRE GYPSE DE 19 mm ET À L'HORIZONTALE, À 1 200 mm D'ENTRE-AXES. (PROLONGER LA CLOISON DE 150 mm AU-DESSUS DU PLAFOND)	1	FURRED DRYWALL PARTITION 16mm GYPSUM BOARD ON 22mm HORIZONTAL FURRING CHANNELS @ 1200mm O.C. (EXTEND PARTITION TO 150mm ABOVE CEILING)	
TYPES DE PLANCHERS		FLOOR TYPES	
DALLE COULÉE EN BÉTON ARMÉ COUPE-VAPEUR EN POLY DE 6 ML RENFORCÉ GRANULAIRE DÂMÉ - REFER TO STRUCTURAL	S1	REINFORCED POURED CONCRETE SLAB 6 ML POLY V.B. COMPACTED GRANULAR - REFER TO STRUCTURAL	
TYPES DE TOIT		ROOF TYPES	
ENSEMBLE DU TOIT DU LOCAL À SOUPAPES TOITURE AU BITUME MODIFIÉ À DEUX ÉPaisseurs SUR UN PANNELAU DE PROTECTION DE 6 mm SUR DE L'ISOLANT AU POLY, À INCLINER EN FONCTION D'UNE PENTE DE 2 P 100 SUR DE L'ISOLANT AU POLY DE 100 mm SUR UN COUPE-VAPEUR SUR UN REVÊTEMENT EN GYPSE DE 13 mm SUR UN TABLIER EN ACIER DE 38 mm SUR DES POUTRES EN ACIER (VOIR LA CHARPENTE) PRÉVOIR UN REVÊTEMENT INCONFLUËNT SUR TOUTE LA ACIER EXPOSÉE	R1	VALVE ROOM ROOF ASSEMBLY 2-PLY MOD BIT. ROOFING ON 6mm PROTECTION BOARD ON 2% POLY ISO SLOPED INSULATION ON 100mm POLY ISO INSULATION ON VAPOR RETARDER ON 13mm GYPSUM SHEATHING ON 38mm STEEL DECK ON STEEL BEAMS (SEE STRUCTURAL)	
ENSEMBLE DE MUR D'EXTÉRIEUR REVÊTEMENT EN MÉTAL DE 38 mm SUR DES SOLÈVES DE 100 mm, À AMÉNAGER AVEC DE L'ISOLANT DE 75 mm DANS LES CREUX COUPE-AIR ET (OU) COUPE-VAPEUR À AUTO-ADHÉRENCE (BLUESKIN SA) SUR UN MUR EN BÉTON ARMÉ DE 200 mm (VOIR LA CHARPENTE)	W1	EXTERIOR WALL ASSEMBLY 38MM METAL SIDING ON 100MM GRTS C/W 75MM MINERAL FIBRE INSULATION SELF ADHERED AIR / VAPOR BARRIER (BLUESKIN SA) ON 200MM REINFORCED CONCRETE WALL (SEE STRUCT)	
ENSEMBLE DE MUR D'EXTÉRIEUR, À CÔTE DE RÉSISTANCE AU FEU DE 2 HEURES REVÊTEMENT EN MÉTAL DE 38MM SUR DES SOLÈVES DE 100 MM À AMÉNAGER AVEC DE L'ISOLANT DE FIBRES DE 75 mm COUPE-AIR/VAPEUR À AUTO-ADHÉRENCE (BLUESKIN SA) SUR UN MUR EN BÉTON ARMÉ DE 200 MM (VOIR LA CHARPENTE)	W2	EXTERIOR WALL ASSEMBLY - 2 HR. F.R.R. 38MM METAL SIDING ON 100MM GRTS C/W 75MM MINERAL FIBRE INSULATION SELF ADHERED AIR / VAPOR BARRIER (BLUESKIN SA) ON 200MM REINFORCED CONCRETE WALL (SEE STRUCT)	



revision	description	date
01	ISSUED FOR 86% REVIEW DOCUMENT A 86%, À RÉVISER	19 JAN 2018
02	ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99%, À RÉVISER	16 FEB 2018
03	ISSUED FOR 86% REVIEW DOCUMENT A 86%, À RÉVISER	30 SEP 2019
04	ISSUED FOR 86% REVIEW DOCUMENT A 86%, À RÉVISER	14 FEB 2020
05	ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99%, À RÉVISER	30 APRIL 2020
06	ISSUED FOR 100% REVIEW DOCUMENT A 100%, À RÉVISER	5 JUNE 2020
07	ISSUED FOR TENDER DOCUMENT A APPEL D'OFFRES	21 JAN. 2021
08	ISSUED FOR PERMIT DOCUMENT A BÂTIMENT PERMIS	21 JAN. 2021
09	ISSUED FOR ADDENDUM #A-01 DOCUMENT A L'ADDENDA #A01	28 MAR 2021

ARCHITECT'S PROFESSIONAL SEAL
APPLIES ONLY TO ENGLISH LANGUAGE.

project north le nord du projet

stamp sceau

KEY PLAN PLAN CLÉ

project HANGAR T-58
200, PRIVÉ COMET PRIVATE, OTTAWA (ON)
FIRE SUPPRESSION SYSTEM
SYSTÈME DE SUPPRESSION D'INCENDIE

designed GORDON KRIEG conçu
date 19 JANUARY 2018
drawn STAFF dessiné
date 19 JANUARY 2018
revised - révisé
date 08 JULY 2020
approved - approuvé
date -
tender KALIE DUNN soumission
PWC Project Manager Administrateur de projets PWC
project no. n° du projet
drawing no. n° du dessin

A detail no. n° du détail
B location drawing no. n° de localisation
C drawing no. n° du dessin

project HANGAR T-58
200, PRIVÉ COMET PRIVATE, OTTAWA (ON)
FIRE SUPPRESSION SYSTEM
SYSTÈME DE SUPPRESSION D'INCENDIE

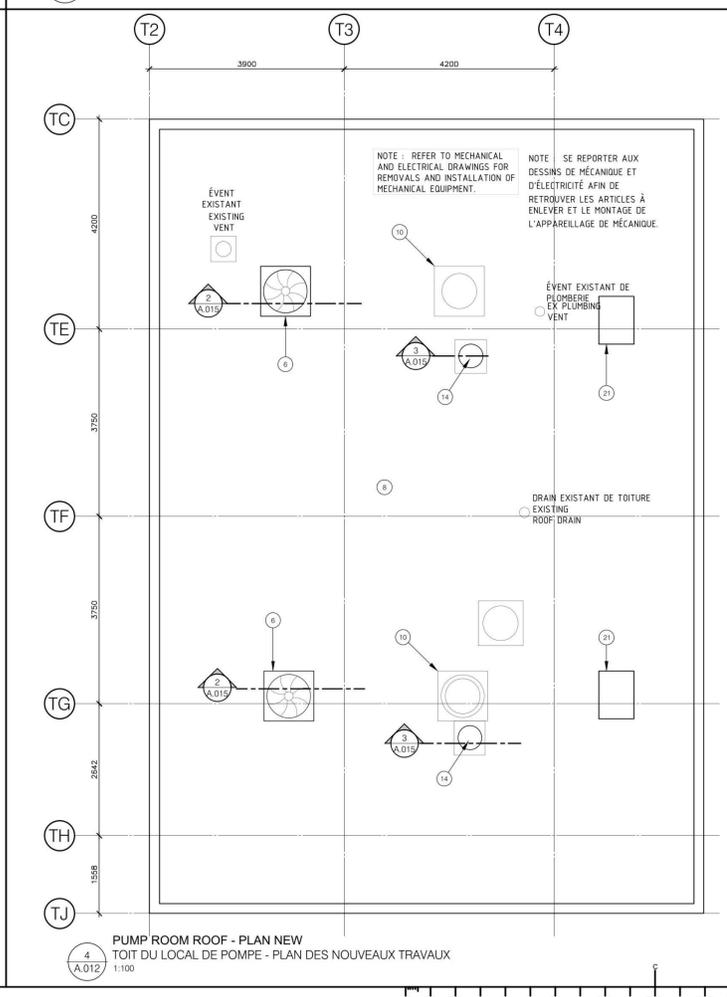
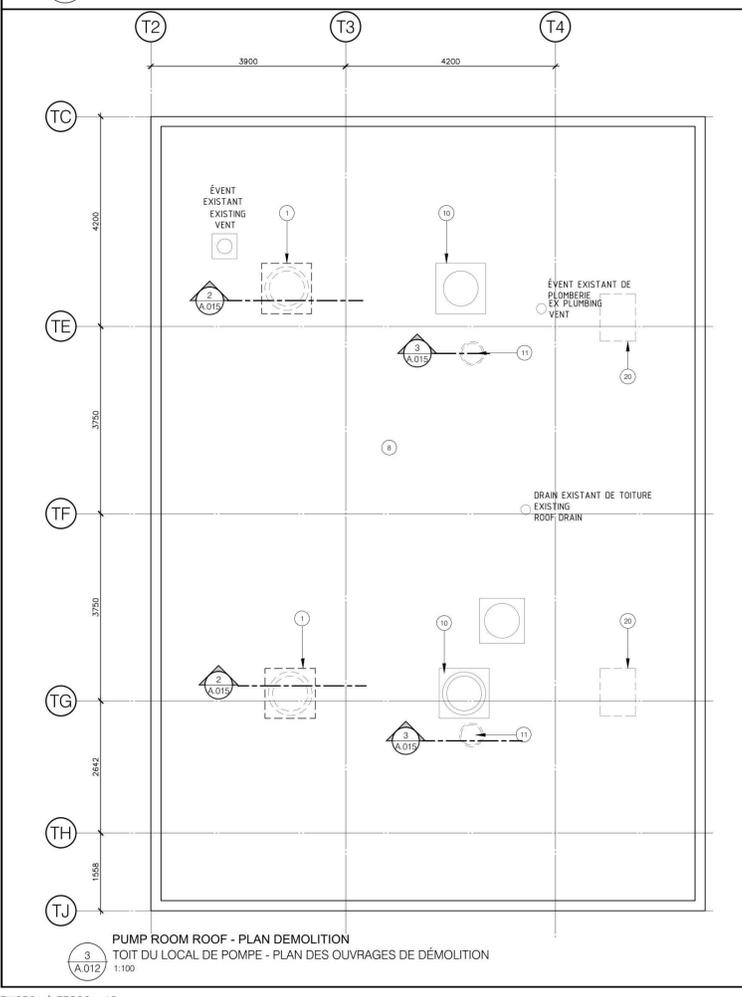
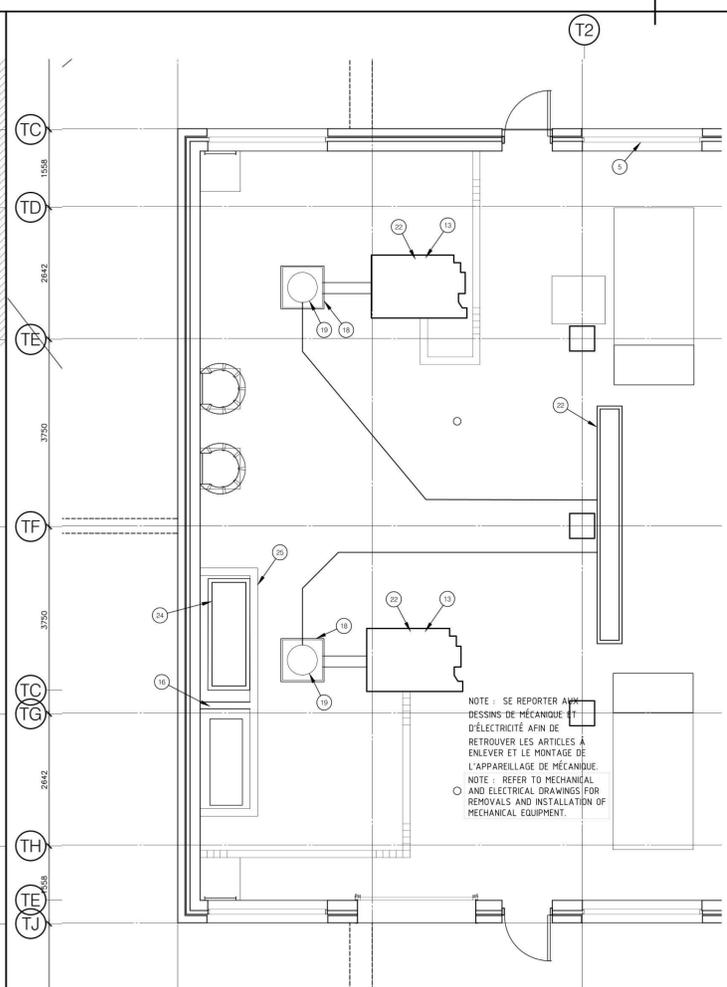
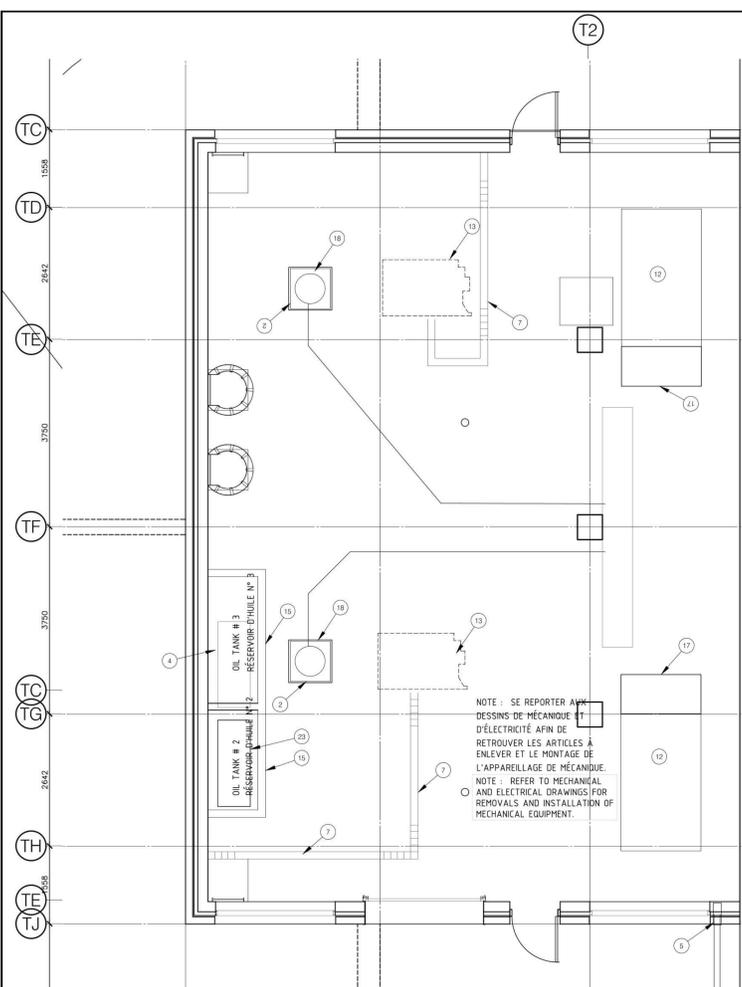
designed GORDON KRIEG conçu
date 19 JANUARY 2018
drawn STAFF dessiné
date 19 JANUARY 2018
revised - révisé
date 08 JULY 2020
approved - approuvé
date -
tender KALIE DUNN soumission
PWC Project Manager Administrateur de projets PWC
project no. n° du projet
drawing no. n° du dessin

A detail no. n° du détail
B location drawing no. n° de localisation
C drawing no. n° du dessin

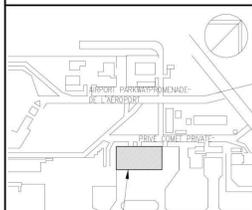
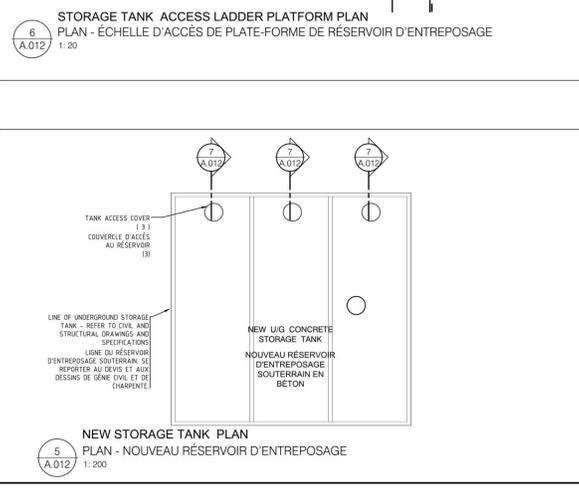
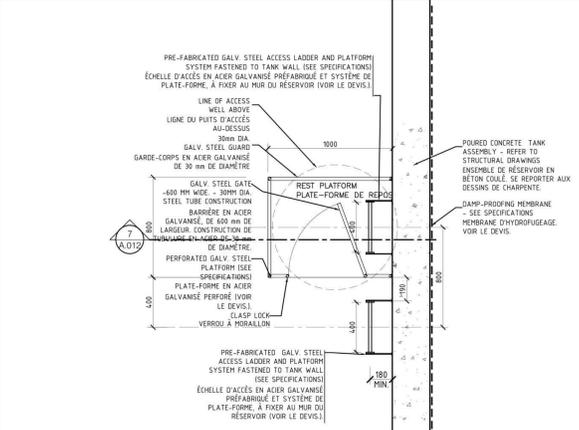
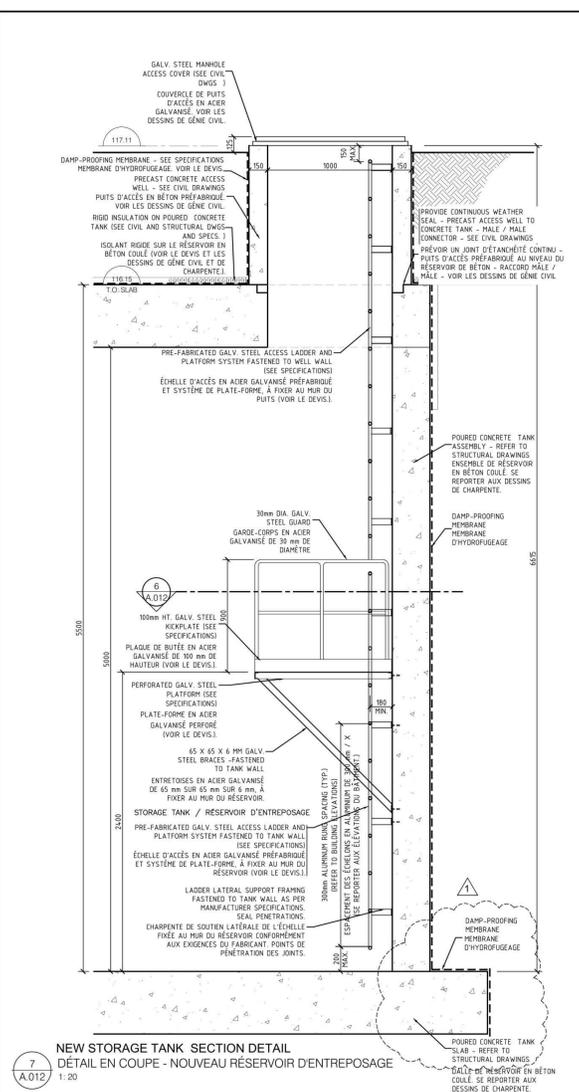
project HANGAR T-58
200, PRIVÉ COMET PRIVATE, OTTAWA (ON)
FIRE SUPPRESSION SYSTEM
SYSTÈME DE SUPPRESSION D'INCENDIE

designed GORDON KRIEG conçu
date 19 JANUARY 2018
drawn STAFF dessiné
date 19 JANUARY 2018
revised - révisé
date 08 JULY 2020
approved - approuvé
date -
tender KALIE DUNN soumission
PWC Project Manager Administrateur de projets PWC
project no. n° du projet
drawing no. n° du dessin

A detail no. n° du détail
B location drawing no. n° de localisation
C drawing no. n° du dessin



- NOTES DU DESSIN**
- ENLEVER L'ÉVENT DE TURBINE ACTUEL ET L'ENTREPOSER EN VUE DE LE RÉINSTALLER. VOIR LES DESSINS DE MÉCANIQUE.
 - ENLEVER LA POMPE EXISTANTE À LA VERTICALE. VOIR LES DESSINS DE MÉCANIQUE.
 - VOIR LES DESSINS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER LES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DE L'APPAREILLAGE ET DES SYSTÈMES.
 - ENLEVER LE RÉSERVOIR EXISTANT. VOIR LA MÉCANIQUE.
 - REMPLIR ET RAFFERMER L'OUVERTURE À L'ENDROIT D'OU LA TUYAUTERIE MÉCANIQUE A ÉTÉ ENLEVÉE.
 - RÉINSTALLER L'ÉVENT DE TURBINE EXISTANT SUR LA BORDURE EXISTANTE - VOIR LES DESSINS DE MÉCANIQUE.
 - TRANCHÉE EXISTANTE, À AMÉNAGER AVEC UN COUVERCLE EN PLAQUE D'ACIER. REMPLACER LES CANALISATIONS DE CARBURANT. VOIR LA MÉCANIQUE.
 - CONSERVER LA CONSTRUCTION DU TOIT EXISTANT, À PROTÉGER TOUT AU LONG DES TRAVAUX.
 - ENLEVER LA TOITURE ET COUPER UNE OUVERTURE DANS LA DALLE DE TOITURE. VOIR LES DESSINS DE MÉCANIQUE.
 - L'ÉVENT DE TURBINE EXISTANT DOIT RESTER EN PLACE. VOIR LES DESSINS DE MÉCANIQUE.
 - ENLEVER L'ÉVENT D'ÉCHAPPEMENT DE MOTEUR EXISTANT. VOIR LES DESSINS DE MÉCANIQUE.
 - CONSERVER LA DALLE EXISTANTE D'ENTRETIEN MÉNAGER.
 - ENLEVER LA BASE DE LA POMPE DU MOTEUR DIESEL EXISTANT - MODIFIER LA BASE, AU BESOIN, POUR INSTALLER LES NOUVEAUX MOTEURS DIESEL.
 - MONTÉ UN NOUVEAU ÉVENT D'EXTRACTION. SE REPORTER AUX DESSINS DE MÉCANIQUE. VOIR LE DÉTAIL 3 / A.015.
 - CONSERVER LE MUR EXISTANT DE RETENUE EN BÉTON.
 - NOUVELLE PORTION DE LA DIGUE DE RETENUE MUR EN BLOCS DE BÉTON DE 140 mm.
 - COUPER ET CONSERVER UNE PARTIE DE LA DALLE EXISTANTE D'ENTRETIEN MÉNAGER ET DE EN FONCTION DE LA GROSSEUR DU NOUVEAU RÉSERVOIR À MOUSSE.
 - BASE DE LA POMPE EXISTANTE - MODIFIER LA BASE, AU BESOIN, POUR INSTALLER LA NOUVELLE POMPE À TURBINE VERTICALE.
 - MONTÉ LES NOUVELLES COMPOSANTES DE TURBINE. VOIR LA MÉCANIQUE.
 - ENLEVER LE CAPUCHON EXISTANT À DES FINS DE MONTAGE D'UN NOUVEAU CAPUCHON.
 - MONTÉ UN NOUVEAU CAPUCHON.
 - MONTÉ LA DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE ET DE L'APPAREILLAGE DE PROTECTION MÉNAGER. VOIR LES DESSINS DE MÉCANIQUE.
 - RÉSERVOIR EXISTANT DE RETENUE.
 - MONTÉ UN NOUVEAU RÉSERVOIR. VOIR LES DESSINS DE MÉCANIQUE.
- DRAWING NOTES**
- REMOVE EXISTING TURBINE VENT & STORE FOR RE-INSTALLMENT. SEE MECH DRAWINGS.
 - EXISTING VERTICAL PUMP TO BE REMOVED - SEE MECHANICAL DWGS.
 - SEE MECHANICAL & ELECTRICAL DRAWINGS FOR REMOVAL OF EQUIPMENT & SYSTEMS.
 - REMOVE EXIST. TANK - SEE MECH.
 - INFILL AND PATCH OPENING WHERE MECHANICAL PIPING IS REMOVED.
 - RE-INSTALL EXISTING TURBINE VENT ON EXISTING CURB - SEE MECHANICAL DRAWINGS.
 - EXISTING TRENCH WITH STEEL PLATE COVER. FUEL LINES TO BE REPLACED - SEE MECH.
 - EXISTING ROOF CONSTRUCTION TO REMAIN. PROTECT DURING WORK.
 - REMOVE ROOFING & CUT OPENING IN ROOF SLAB. SEE STRUCTURAL DRAWINGS.
 - EXISTING TURBINE VENT TO REMAIN. SEE MECH.
 - REMOVE EXISTING ENGINE EXHAUST VENT. SEE MECHANICAL DRAWINGS.
 - EXISTING HOUSEKEEPING SLAB TO REMAIN.
 - EXISTING DIESEL ENGINE PUMP BASE - MODIFY THE BASE AS REQUIRED. THE INSTALLATION OF NEW DIESEL ENGINES.
 - INSTALL NEW ENGINE EXHAUST VENT. REFER TO MECH DRAWINGS. SEE DETAIL 3 / A.015.
 - EXISTING CONCRETE CONTAINMENT WALL TO REMAIN.
 - NEW PORTION OF CONTAINMENT DYKE - 140 MM CONCRETE BLOCK WALL.
 - CUT & REMAIN PART OF EXISTING HOUSEKEEPING SLAB TO SUIT NEW SIZE OF FOAM TANK.
 - EXISTING PUMP BASE - MODIFY THE BASE AS REQUIRED. THE INSTALLATION OF NEW VERTICAL TURBINE PUMP.
 - INSTALL NEW MECHANICAL COMPONENTS. SEE MECHANICAL.
 - REMOVE EXISTING CAP FOR NEW CAP.
 - INSTALL NEW CAP.
 - INSTALL NEW FIRE PROTECTION PIPING AND EQUIPMENT. SEE MECHANICAL DRAWINGS.
 - EXISTING CONTAINMENT TANK.
 - INSTALL NEW TANK - SEE MECHANICAL DRAWINGS.



ARCHITECT'S PROFESSIONAL SEAL
APPLIES ONLY TO ENGLISH LANGUAGE.

project north le nord du projet

stamp sceau

ONTARIO ASSOCIATION OF ARCHITECTS

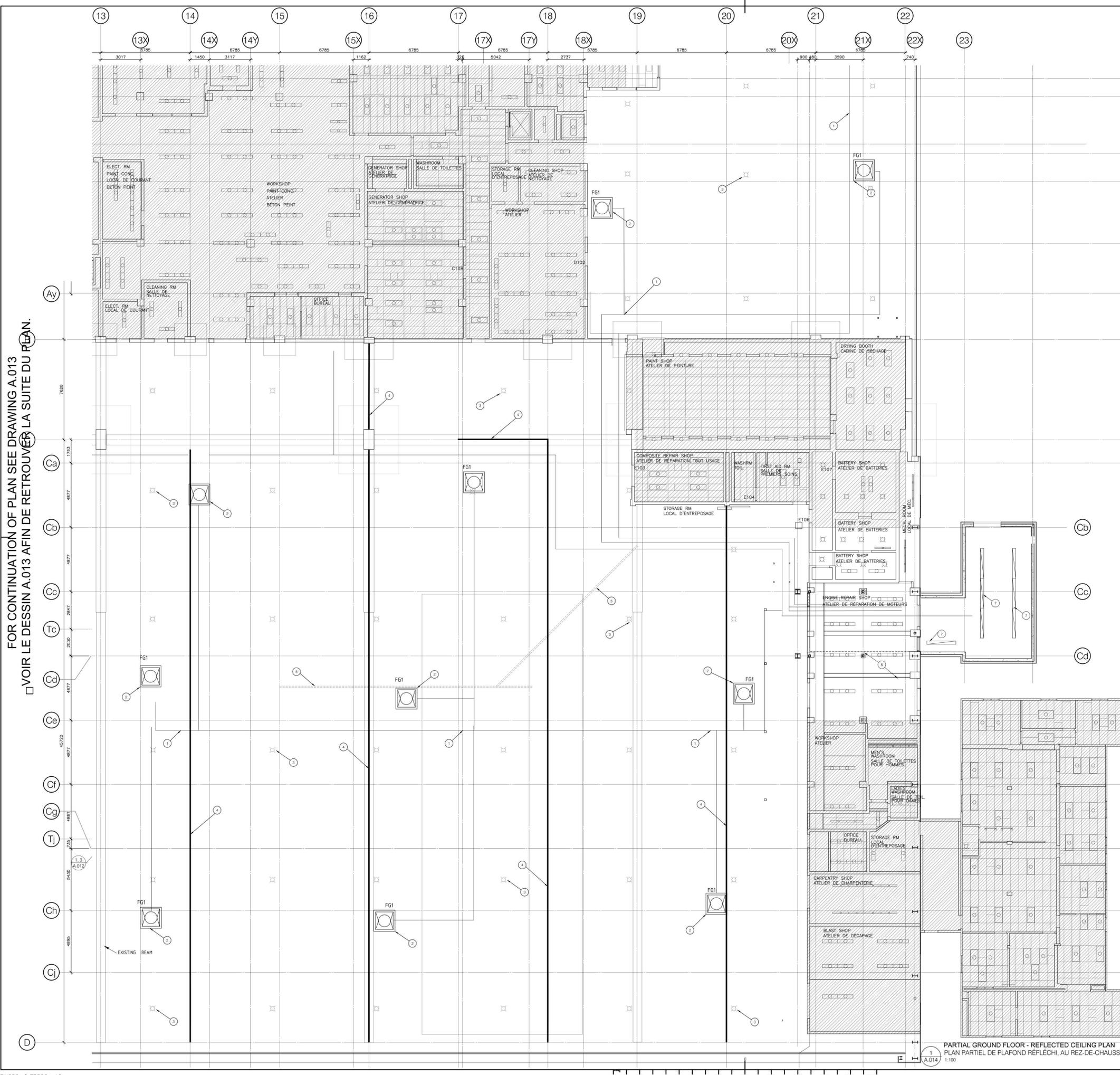
revision	description	date
08	ISSUED FOR PERMIT DOCUMENT A BÂTIMENT PERMIS	21 JAN. 2021
07	ISSUED FOR TENDER DOCUMENT A APPEL D'OFFRES	21 JAN. 2021
06	ISSUED FOR 100% REVIEW DOCUMENT A 100% À RÉVISER	5 JUNE 2020
05	ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99% À RÉVISER	30 APRIL 2020
04	ISSUED FOR 86% REVIEW DOCUMENT A 86% À RÉVISER	14 FEB 2020
03	ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66% À RÉVISER	30 SEP 2019
02	ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99% À RÉVISER	16 FEB 2018
01	ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66% À RÉVISER	19 JAN 2018

revision	description	date
A	A detail no. n° du détail	
B	B location drawing no. n° de localisation	
C	C drawing no. n° du dessin	

project HANGAR T-58
200, PRIVÉ COMET PRIVATE, OTTAWA (ON)
FIRE SUPPRESSION SYSTEM
SYSTÈME DE SUPPRESSION D'INCENDIE

designed GORDON KRIEG conçu
date 19 JANUARY 2018
drawn STAFF dessiné
date 19 JANUARY 2018
revised - révisé
date 08 JULY 2020
approved - approuvé
date -
tender KALIE DUNN soumission
PWC Project Manager Administrateur de projets TPC
project no. n° du projet
RD38348.011
drawing no. n° du dessin
A.012

FOR CONTINUATION OF PLAN SEE DRAWING A.013
VOIR LE DESSIN A.013 AFIN DE RETROUVER LA SUITE DU PLAN.



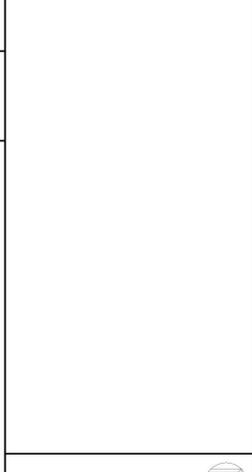
LÉGENDE :
 SÉPARATION COUPE-FEU D'UNE HEURE
 SÉPARATION COUPE-FEU DE 2 HEURES
 SÉPARATION COUPE-FEU DE 4 HEURES
 LA ZONE HACHURÉE INDIQUE LA ZONE DU BÂTIMENT NON INCLUSE AU CONTRAT.

LEGEND:
 1 HR FIRE SEPARATION
 2 HR FIRE SEPARATION
 4 HR FIRE SEPARATION
 HATCH AREA INDICATES BUILDING AREA NOT IN CONTRACT.

NOTES GÉNÉRALES :
 SE REPORTER AUX PLANS DE MÉCANIQUE ET DE CHARPENTE AFIN DE RETROUVER LES TRAVAUX DU PRÉSENT PLAN DU PLAFOND.

GENERAL NOTES:
 1. FOR WORK ON THIS CEILING PLAN REFER TO MECHANICAL, STRUCTURAL PLANS.

- NOTES DU DESSIN :**
- NOUVELLE TUYAUTERIE DE SUPPRESSION D'INCENDIE. VOIR LA MÉCANIQUE.
 - NOUVEAUX APPARELS DE DÉCHARGE DE SUPPRESSION D'INCENDIE. VOIR LA MÉCANIQUE AFIN DE RETROUVER L'EMPLACEMENT ET LE DEVIS.
 - ENLEVER LE SYSTÈME EXISTANT DE GÉLAGE. VOIR LA MÉCANIQUE.
 - NOUVEL ÉCRAN DE CANTONNEMENT EN ALUMINIUM. VOIR LES DESSINS A.16 ET A.17.
 - ENLEVER LA STRUCTURE DE MONTAGE DU RIDEAU EN ACIER ACTUEL.
 - ENLEVER UNE PARTIE DU PLAFOND À CARRELAJE SUSPENDU ACTUEL. ENLEVER ET RÉINSTALLER LES LUMIÈRES EXISTANTES, AU BESOIN. VOIR LES DESSINS DE MÉCANIQUE CONCERNANT LA DÉPOSE DES LUMIÈRES ET DES SYSTÈMES À L'INTÉRIEUR ET AU-DESSUS DES PLAFONDS. RÉPARER LE PLAFOND À CARRELAJE SUSPENDU.
 - NOUVEAU LUMINAIRE SUSPENDU. SE REPORTER AUX DESSINS D'ÉLECTRICITÉ.
- DRAWING NOTES:**
- 1 NEW FIRE-SUPPRESSION PIPING. SEE MECHANICAL.
 - 2 NEW FIRE-SUPPRESSION DISCHARGE FIXTURES. SEE MECHANICAL FOR LOCATION AND SPECIFICATIONS.
 - 3 REMOVE EXISTING SPRINKLER SYSTEM. SEE MECHANICAL.
 - 4 NEW ALUMINUM DRAFT CURTAIN. SEE A.16 & A.17.
 - 5 REMOVE EXISTING STEEL CURTAIN MOUNTING STRUCTURE.
 - 6 REMOVE PART EXISTING L.I.T. CEILING. REMOVE AND REINSTALL EXIST LIGHTING FIXTURES AS REQUIRED. SEE MECHANICAL DRAWINGS FOR REMOVAL OF FIXTURES AND SYSTEMS IN AND ABOVE CEILING. REINSTATE L.I.T. CEILING.
 - 7 NEW SUSPENDED LIGHT FIXTURE - REFER TO ELECTRICAL DRAWINGS.



KEY PLAN
 PLAN CLÉ

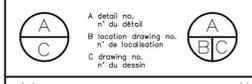
project north le nord du projet

stamp
 ONTARIO ASSOCIATION OF ARCHITECTS
 KYLE DUNN
 ARCHITECT
 4393



ARCHITECT'S PROFESSIONAL SEAL
 APPLIES ONLY TO ENGLISH LANGUAGE.

ISSUED FOR ADDENDUM #1 DOCUMENT A L'ADDENDA #A01	29 MAR 2021
ISSUED FOR PERMIT DOCUMENT A BÂTIMENT PERMIS	21 JAN 2021
ISSUED FOR TENDER DOCUMENT A APPEL D'OFFRES	21 JAN 2021
ISSUED FOR 100% REVIEW DOCUMENT A 100% À RÉVISER	5 JUNE 2020
ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99% À RÉVISER	30 APRIL 2020
ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66% À RÉVISER	14 FEB 2020
ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66% À RÉVISER	30 SEP 2019
ISSUED FOR 99% REVIEW DOCUMENT A 99% À RÉVISER	16 FEB 2018
ISSUED FOR 66% REVIEW DOCUMENT A 66% À RÉVISER	19 JAN 2018



project
 HANGAR T-58
 200, PRIVÉ COMET PRIVATE, OTTAWA (ON)
 FIRE SUPPRESSION SYSTEM
 SYSTÈME DE SUPPRESSION D'INCENDIE

drawing
 PARTIAL HANGAR REFLECTED CEILING PLAN
 PLAN PARTIEL DE PLAFOND RÉFLÉCHI DU HANGAR

designed GORDON KRIEG	conçu
date 19 JANUARY 2018	
drawn STAFF	dessiné
date 19 JANUARY 2018	
revised	révisé
date 08 JULY 2020	
approved	approuvé
date	
sender KALIE DUNN	soumission
PWC Project Manager	Administrateur de projets TPC
project no. R03X348.011	n° du projet
drawing no. A.014	n° du dessin

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 SECTIONS CONNEXES

- .1 Maçonnerie d'éléments en béton : Section 04 22 00.

1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 Groupe CSA
 - .1 CSA A23.1/A23.2-14, Béton - Constituants et exécution des travaux/Essais et pratiques normalisées pour le béton.
 - .2 CAN/CSA-A179-14, Mortier et coulis pour la grosse maçonnerie.
 - .3 CAN/CSA-A371-04(R2014), Maçonnerie des bâtiments.
 - .4 CAN/CSA-A3000-13, Compendium de matériaux liants (Contient A3001, A3002, A3003, A3004 et A3005).

1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques :
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que la documentation du fabricant concernant le mortier et le coulis pour maçonnerie. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
 - .2 Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'installation du fabricant.

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Rapports des essais : soumettre les rapports des essais certifiés, y compris les essais d'analyse granulométrique du sable conformément à la norme CAN/CSA-A179, qui indiquent la conformité aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .2 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, les matériaux et le matériel satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
 - .1 Entreposer les matériaux et le matériel de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, à l'intérieur, au sec, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer le mortier et le coulis pour maçonnerie de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.

1.6 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- .1 Conditions ambiantes : maintenir les matériaux et l'ambiance aux températures indiquées ci-après :

- .1 Au moins 5 degrés Celsius avant et pendant les travaux ainsi que pendant une période de 48 heures après l'achèvement de ceux-ci.
- .2 Au plus 32 degrés Celsius avant et pendant les travaux ainsi que pendant une période de 48 heures après l'achèvement de ceux-ci.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Des matériaux de même marque et des granulats provenant de la même source d'approvisionnement doivent être utilisés pour l'ensemble des travaux.
- .2 Ciment à mortier : conforme aux normes CAN/CSA-A3002 et CAN/CSA-A179, type N :
 - .1 Produit à faible teneur en COV.
 - .2 Matériaux secs prémélangés, en sac, pour mortier : conformes à la norme CAN/CSA-A179, type N, avec ciment de couleur grise.
- .3 Granulats : provenant d'une seule source d'approvisionnement.
 - .1 Granulats fins : conformes à la norme CAN/CSA-A179, sable naturel.
 - .2 Granulats grossiers : conformes à la norme CAN/CSA-A179.
- .4 Eau : propre et potable.

2.2 MORTIERS

- .1 Mortier pour ouvrages en maçonnerie intérieurs :
 - .1 Mortier utilisé dans le cas de parois non porteuses : de type N, préparé selon des prescriptions axées sur les propriétés.

2.3 MALAXAGE DU MORTIER

- .1 Utiliser du mortier prémélangé, précoloré et préemballé en usine dans des conditions contrôlées. La précision du dosage doit être de l'ordre de 1 %.
- .2 Mélanger les ingrédients entrant dans la constitution du mortier conformément à la norme CAN/CSA-A179, en quantités nécessaires pour un usage immédiat.
- .3 Humidifier le sable de façon uniforme immédiatement avant de procéder au mélange des constituants.
- .4 Ne pas utiliser de composés antigélatifs, notamment du chlorure de calcium ou d'autres composés à base de chlorures.
- .5 Ne pas ajouter d'entraîneur d'air dans le mélange.
- .6 Utiliser un malaxeur conforme à la norme CAN/CSA-A179.
- .7 Regâcher le mortier seulement deux (2) heures après le malaxage en cas de perte d'eau par évaporation.
- .8 Utiliser le mortier dans les deux (2) heures suivant le malaxage lorsque la température est de 32 degrés Celsius, ou dans les deux heures et demie (2 1/2) si elle est inférieure à 5 degrés Celsius.

2.4 COULIS

- .1 Coulis : résistance à la compression d'au moins 12,5 MPa à 28 jours. La grosseur maximale des granulats et l'affaissement du matériau doivent être conformes à la norme CAN/CSA-A179.

2.5 MALAXAGE DU COULIS

- .1 Effectuer le malaxage du coulis livré prémélangé conformément à la norme CSA A23.1/A23.2.
- .2 Mélanger les constituants du coulis en quantités nécessaires à une utilisation immédiate conformément à la norme CAN/CSA-A179.
- .3 Ajouter les adjuvants conformément aux instructions du fabricant et mélanger parfaitement.
- .4 Ne pas utiliser d'adjuvants à base de chlorure de calcium ou d'autres chlorures.

2.6 ESSAI DU MORTIER ET DU COULIS

- .1 Essai du mortier :
 - .1 Faire l'essai du mortier préparé selon des prescriptions axées sur les propriétés conformément à la norme CAN/CSA-A179. Les essais doivent être effectués pendant les travaux de construction et ils doivent porter sur ce qui suit :
 - .1 Résistance à la compression.
 - .2 Consistance.
 - .3 Teneur en granulats.
 - .4 Rapport sable/ciment.
 - .5 Teneur en eau et rapport eau/ciment.
 - .6 Teneur en air.
 - .7 Résistance à la traction par fendage.
- .2 Essai du coulis :
 - .1 Faire l'essai du coulis préparé selon des prescriptions axées sur les propriétés conformément à la norme CAN/CSA-A179. Les essais doivent être effectués pendant les travaux de construction et ils doivent porter sur ce qui suit :
 - .1 Résistance à la compression.
 - .2 Rapport sable/ciment.
 - .3 Teneur en eau et rapport eau/ciment.
 - .4 Affaissement.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Appliquer un agent de liaisonnement sur les surfaces existantes en béton.
- .2 Obturer les regards de nettoyage avec des éléments de maçonnerie.

3.2 MISE EN OEUVRE

- .1 Sauf indication contraire, mettre en oeuvre le mortier et le coulis de maçonnerie conformément à la norme CAN/CSA-A179.

3.3 MALAXAGE

- .1 Tous les mortiers de jointoiement peuvent être malaxés dans un malaxeur ordinaire à pales. Seuls des malaxeurs à moteur électrique sont admissibles; ceux qui sont dotés de moteurs à hydrocarbures ne sont pas permis en raison des émissions qu'ils dégagent.
- .2 Nettoyer les planches de malaxage et les malaxeurs mécaniques entre chaque gâchée.

- .3 Le mortier préparé doit avoir moins de résistance que les éléments de maçonnerie qu'il doit liasonner.
- .4 Désigner une personne qui sera affectée au malaxage du mortier pendant toute la durée des travaux. S'il fallait faire appel à une autre personne en cours de travaux, cesser toute opération de malaxage jusqu'à ce que le nouvel ouvrier soit formé et que le mélange ait fait l'objet d'essais.

3.4 MISE EN OEUVRE DU MORTIER

- .1 Mettre en oeuvre le mortier conformément aux instructions du fabricant.
- .2 Mettre en oeuvre le mortier conformément à la norme CAN/CSA-A179.
- .3 Enlever l'excès de mortier des espaces où l'on doit appliquer du coulis.

3.5 MISE EN PLACE DU COULIS

- .1 Appliquer le coulis conformément aux instructions du fabricant.
- .2 Appliquer le coulis conformément à la norme CAN/CSA-A179.
- .3 Faire pénétrer le coulis dans les cavités des ouvrages en maçonnerie de manière à éliminer tous les vides.
- .4 Ne pas appliquer le coulis en couche de plus de 400 mm d'épaisseur sans consolider la masse en l'agitant avec une tige.
- .5 Éviter de déplacer les barres d'armature au moment de la mise en place du coulis.

3.6 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Enlever les bavures et les éclaboussures de mortier à l'aide d'une éponge propre et de l'eau.
- .3 Nettoyer la maçonnerie avec une brosse à soies souples en fibres naturelles et de l'eau propre à basse pression.
- .4 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- .5 Gestion des déchets : trier les déchets en vue de leur réutilisation/réemploi et de leur recyclage, conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.
- .6 Retirer les bacs et les bennes de recyclage du chantier et éliminer les matériaux aux installations appropriées.

FIN DE SECTION

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 SECTIONS CONNEXES

- .1 Mortier et coulis pour maçonnerie : Section 04 05 12.

1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 Groupe CSA
 - .1 CAN/CSA-Série A165-F04 (C2014, Normes CSA sur les éléments de maçonnerie en béton contient : A165.1, A165.2 et A165.3.
 - .2 CAN/CSA-A371-04(C2014), Maçonnerie des bâtiments.

1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques :
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que la documentation du fabricant concernant les éléments de maçonnerie en béton. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

1.4 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
 - .1 Décharger les paquets d'éléments de maçonnerie en béton au moyen d'un matériel approprié qui n'endommagera pas la surface de ces derniers.
 - .2 Ne pas utiliser de pinces à briques pour déplacer ou manutentionner les éléments de maçonnerie.
- .3 Entreposage et manutention :
 - .1 Entreposer les matériaux et le matériel de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, à l'intérieur, au sec, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Ne pas empiler les unes sur les autres les palettes d'éléments de maçonnerie en béton.
 - .3 Recouvrir les éléments de maçonnerie d'une bâche imperméable qui ne tache pas.
 - .4 S'assurer que l'air circule autour des éléments.
 - .5 Ne pas poser d'éléments de maçonnerie humides ou tachés.
 - .6 Garder les éléments de maçonnerie en béton dans les emballages en carton individuels du fabricant jusqu'au moment de leur mise en oeuvre.
 - .7 Entreposer les éléments de maçonnerie en béton de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .8 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Éléments de maçonnerie courants : conformes aux normes de la série CAN/CSA-A165 (CAN/CSA-A165.1).
 - .1 Type : H/15
 - .2 Dimensions nominales : 200 mm de largeur sur 200 mm de hauteur sur 400 mm de longueur.

2.2 ARMATURES

- .1 Armatures, selon les indications des dessins de charpente.

2.3 MORTIERS

- .1 Mortier et mélanges à mortier, selon la section 04 05 12 - Mortiers et coulis de maçonnerie.

2.4 COULIS

- .1 Coulis et mélanges à coulis, selon la section 04 05 12 - Mortiers et coulis de maçonnerie.

2.5 PRODUITS DE NETTOYAGE

- .1 Produits à faible teneur en COV.
- .2 Produits compatibles avec le support de l'ouvrage en maçonnerie et accepté par le fabricant des éléments de maçonnerie.
- .3 Produits compatibles avec les éléments de maçonnerie utilisés et conformes aux recommandations et aux instructions écrites du fabricant.

2.6 TOLÉRANCES

- .1 Les tolérances relatives aux éléments de maçonnerie en béton courants doivent être conformes à la norme CAN/CSA-A165.1 et aux prescriptions ci-après :
 - .1 L'écart maximal entre les dimensions des éléments mis en oeuvre sur une surface particulière ne doit pas dépasser 2 mm.
 - .2 L'écart entre la longueur, la largeur ou la hauteur des bords parallèles des différents éléments ne doit pas être supérieur à 2 mm.
 - .3 L'écart de perpendicularité des faces des éléments ne doit pas être supérieur à 2 mm.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Protéger les ouvrages finis adjacents contre tout dommage pouvant résulter de l'exécution des travaux de maçonnerie.

3.2 MISE EN OEUVRE

- .1 Éléments de maçonnerie courants :
 - .1 Appareil : en panneresse.
 - .2 Hauteur d'assise : 200 mm pour un (1) rang d'éléments et un (1) joint.
 - .3 Joints : à gorge aux endroits où ils seront apparents, ou lorsque l'application d'une peinture ou d'un d'enduit de finition est prescrite.

3.3 REINFORCEMENT

- .1 Le montage des armatures devra être conforme aux indications pertinentes des dessins de charpente.

3.4 MISE EN OEUVRE DU MORTIER

- .1 Appliquer le mortier conformément à la section 04 05 12 - Mortiers et coulis de maçonnerie.

3.5 MISE EN OEUVRE DU COULIS

- .1 Appliquer le coulis conformément à la section 04 05 12 - Mortiers et coulis de maçonnerie.

3.6 RÉALISATION DE L'OUVRAGE

- .1 Trier les éléments de maçonnerie conformément à la norme CAN/CSA-A165, en éliminant les éléments endommagés, fissurés, épaufrés ou présentant une variation de couleur ou de texture excessive.
- .2 Sauf indication contraire, ériger les murs en maçonnerie selon un appareil à assises réglées en panneresse.
- .3 Ériger la maçonnerie autour des bâtis préalablement mis en place et contreventés. Appliquer du mortier ou du coulis dans la cavité du mur derrière les bâtis faits d'éléments creux et y noyer les dispositifs d'ancrage.
- .4 Éléments creux : étendre le mortier d'assise à partir du bord extérieur des parois de face. En appliquer une quantité sur le dessus et sur les côtés des éléments de manière à réaliser des joints pleins d'une épaisseur équivalente à l'épaisseur de paroi. Éviter de mettre trop de mortier.
- .5 S'assurer que les joints de tête (verticaux) sont bien compactés. Réaliser des joints de face ou des joints de lit pleins selon les indications.
- .6 Bien tasser les éléments en place.
- .7 Ne pas repositionner les éléments une fois que le mortier est pris. S'il faut vraiment repositionner un élément, l'enlever, le nettoyer et le remettre en place sur une nouvelle couche de mortier.
- .8 Donner aux joints apparents une forme concave.
- .9 Façonner les joints après la prise initiale du mortier.
- .10 Assurer un liaisonnement continu des éléments au-dessus et au-dessous des baies.

3.7 RÉPARATION/RESTAURATION

- .1 Une fois la maçonnerie mise en oeuvre, combler les trous et les fissures, enlever l'excès et les bavures de mortier et réparer les surfaces défectueuses.

3.8 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
 - .2 Éléments courants :
 - .1 Laisser sécher partiellement les bavures de mortier sur la maçonnerie, puis les enlever à l'aide d'une truelle. Terminer en frottant légèrement avec un petit morceau d'élément en béton, puis laver la surface avec une brosse ou un linge approprié.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

- .3 Gestion des déchets : trier les déchets en vue de leur réutilisation/réemploi et de leur recyclage, conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.
- .4 Retirer les bacs et les bennes de recyclage du chantier et éliminer les matériaux aux installations appropriées.

FIN DE SECTION

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1

RÉFÉRENCES

- .1 Office des normes générales du Canada (ONGC ou CGSB)
 - .1 CAN/CGSB-37.2-M88, Émulsion bitumineuse non fillerisée, à colloïde minéral, pour l'imperméabilisation à l'humidité et à l'eau, et pour le revêtement de toitures.
 - .2 CAN/CGSB-37.3-M89, Application d'émulsions de bitume pour l'imperméabilisation à l'humidité et à l'eau.
 - .3 CAN/CGSB-37.5-M89, Mastic plastique de bitume fluxé.
 - .4 CGSB 37-GP-9Ma-83, Bitume non fillerisé pour couche de base des revêtements de toitures et pour l'imperméabilisation à l'humidité et à l'eau.
 - .5 CGSB 37-GP-11M-76(R1984), Application du mastic plastique de bitume fluxé.
 - .6 CGSB 37-GP-12Ma-84] Application du bitume fluxé, non fillerisé, pour l'imperméabilisation à l'humidité.
 - .7 CGSB 37-GP-15M-76(R1984), Application du bitume pour couche de base des revêtements de toitures et pour l'imperméabilisation à l'humidité et à l'eau.
 - .8 CAN/CGSB-37.16-M89, Bitume fluidifié, fillerisé, pour l'imperméabilisation à l'humidité et à l'eau.
 - .9 CAN/CGSB-37.28-M89, Émulsion de bitume renforcée, à colloïde minéral pour revêtements de toitures et pour l'imperméabilisation à l'eau.
 - .10 CGSB 37-GP-36M-76, Application du bitume fluxé et fillerisé pour l'imperméabilisation à l'humidité et à l'eau.
 - .11 CGSB 37-GP-37M-77, Application à chaud des bitumes pour l'imperméabilisation à l'humidité et à l'eau.
- .2 CSA International
 - .1 CAN/CSA-A123.4-04(R2008), Bitume utilisé pour l'imperméabilisation de revêtements multicouches pour toitures.
- .3 Santé Canada
 - .1 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .2 Fiches signalétiques (FS).

1.2

DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00- Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques :
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant l'application des hydrofuges bitumineux. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
 - .2 Soumettre deux (2) exemplaires des fiches signalétiques requises aux termes du SIMDUT, conformément à la section 01 35 29.06 - Santé et sécurité.
- .3 Fournir les instructions du fabricant lorsque les travaux nécessitent des méthodes particulières de manutention, d'installation/de mise en oeuvre, de nettoyage et de protection.

1.3 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément à la section 01 61 00- Exigences générales concernant les produits et aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention :
 - .1 Entreposer les matériaux et le matériel de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, à l'intérieur, au sec, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer les matériaux hydrofuges de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.
- .4 Élaborer un plan de gestion des déchets de construction et un plan de réduction des déchets pour les travaux faisant l'objet de la présente section.
- .5 Gestion des déchets d'emballage : récupérer les déchets d'emballage aux fins de réutilisation/réemploi des palettes, des caisses, du matelassage et des autres matériaux d'emballage par leur fabricant.

1.4 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- .1 Conditions ambiantes : température, humidité relative et teneur en humidité.
 - .1 Appliquer les produits hydrofuges seulement lorsque la température ambiante et la température des surfaces à traiter sont à l'intérieur des limites prescrites par le fabricant.
 - .2 Ne pas procéder à la mise en oeuvre lorsqu'un vent froid pourrait empêcher la cure appropriée du produit bitumineux en accélérant sa prise.
 - .3 Maintenir la température ambiante et la température de la surface à hydrofuger au-dessus de 5 degrés Celsius pendant les 24 heures qui précèdent la mise en oeuvre du produit hydrofuge, pendant la mise en oeuvre et au cours des 24 heures qui suivent.
 - .4 Ne pas procéder à la mise en oeuvre d'hydrofuges par temps humide.
- .2 Se conformer aux exigences en matière de sécurité énoncées dans le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) en ce qui a trait à l'utilisation, la manutention, l'entreposage et l'élimination des produits bitumineux, des mastics d'étanchéité, des primaires et produits d'imprégnation et des produits de calfeutrage.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Bitume :
 - .1 Produit conçu pour une mise en oeuvre et une cure à des températures supérieures à 5 degrés Celsius : conforme aux normes CAN/CGSB-37.2, CAN/CGSB-37.16, CAN/CGSB-37.28 et CAN/CSA-A123.4, type 1.
L'étiquette de l'emballage ou le bordereau d'expédition du bitume liquide en vrac pour application à chaud doivent indiquer le type de bitume, le point d'éclair, la gamme de températures d'équiviscosité et la température limite de soufflage.
 - .2 Produit conçu pour une mise en oeuvre et une cure à des températures supérieures à 0 degrés Celsius, mais inférieures à 5 degrés Celsius : conforme aux normes CAN/CGSB-37.16 et CAN/CSA-A123.4, type 1.

- .1 L'étiquette de l'emballage ou le bordereau d'expédition du bitume liquide en vrac pour application à chaud doivent indiquer le type de bitume, le point d'éclair, la gamme de températures d'équiviscosité et la température limite de soufflage.
- .2 Mastic d'étanchéité : mastic plastique de bitume fluxé, conforme à la norme CAN/CGSB-37.5.
- .3 Bitume d'imprégnation (couche de base) : conforme à la norme CAN/CGSB-37.2.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'application des hydrofuges bitumineux, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.
 - .2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables [et reçu l'approbation écrite du Représentant du Ministère.

3.2 QUALITÉ D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

- .1 Maintenir le bitume chaud dans les conditions suivantes :
 - .1 Au-dessous de son point d'éclair.
 - .2 À la température limite de soufflage ou au-dessous de cette dernière.
 - .3 Dans la gamme de températures d'équiviscosité, au lieu de mise en oeuvre.

3.3 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Avant de procéder à la mise en oeuvre, effectuer ce qui suit :
 - .1 Obturer avec un mastic d'étanchéité les joints extérieurs entre les murs de fondation et les semelles, les joints entre la dalle sur sol en béton, et les murs de fondation, ainsi que le pourtour des éléments qui traversent les surfaces à hydrofuger.

3.4 MISE EN OEUVRE

- .1 Appliquer l'hydrofuge conformément aux normes CGSB 37-GP-12Ma, CGSB 37-GP-36M et CGSB 37-GP-37M.
- .2 Appliquer le mastic d'étanchéité conformément à la norme CGSB 37-GP-11M.
- .3 Appliquer la couche de base conformément à la norme CGSB 37-GP-15M.
- .4 Appliquer le bitume d'imprégnation conformément aux normes de l'ONGC.
- .5 Appliquer l'hydrofuge conformément à la norme de l'ONGC relative à la méthode de mise en oeuvre.

Matériau	Application	
CAN/CGSB-37.2	utiliser	CAN/CGSB-37.3
CAN/CGSB-37.16	utiliser	CGSB 37-GP-36M
CAN/CGSB-37.28	utiliser	CAN/CGSB-37.3
CSA A123.4	utiliser	CGSB 37-GP-37M

3.5 APERÇU DES TRAVAUX

- .1 Revêtir d'une couche continue et uniforme d'hydrofuge la paroi extérieure des murs de fondation à partir de 50 mm au-dessous du niveau définitif du sol jusqu'aux semelles, y compris le dessus de ces dernières.
- .2 Revêtir d'une couche continue et uniforme d'hydrofuge la paroi extérieure des murs de fondation entourant les locaux d'habitation situés au-dessous du niveau définitif du sol. Revêtir également la paroi extérieure des murs intérieurs lorsque les planchers des locaux adjacents ne sont pas tous au même niveau.
- .3 Appliquer deux (2) couches supplémentaires d'hydrofuge sur les surfaces verticales des angles et sur les joints de construction, sur une largeur d'au moins 230 mm de part et d'autre des angles et des joints, ainsi qu'autour des ouvertures des traversées et sur la tuyauterie traversante, sur une longueur de 230 mm.

3.6 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11- Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11- Nettoyage.
- .3 Gestion des déchets : trier les déchets en vue de leur recyclage et de leur réutilisation/réemploi.
 - .1 Retirer les bacs et les bennes de recyclage du chantier et éliminer les matériaux aux installations appropriées.

3.7 PROTECTION

- .1 Protéger le matériel et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et au matériel adjacents par l'application des hydrofuges.

-FIN DE SECTION-